

LES NOUVELLES



**Office
International
de l'Eau**

N° 12 - Décembre 2001 - Janvier 2002 - édition française

10 ans

10 événements

Catalogues 2002
du CNFME

p. 2

Nouveaux services
documentaires

p. 4

Brésil : gestion intégrée
du Rio Jiquiriçá

p. 17

Jumelages pré-adhésion
en Europe Centrale

p. 26

C@rtel : nouveau portail
internet des Elus locaux

p. 32

1992



*Le Service National d'Information
et de Documentation sur l'Eau*

1993



*La Fondation de l'Eau
de Gdansk - Pologne*

1994



*Le Réseau International
des Organismes de Bassin
RIOB*

1995



*Le Centre Mexicain de Formation
à l'Eau et à l'Assainissement
CEMCAS*

1996



*La Conférence Euro-Méditerranéenne
de Marseille*

1997



*Les Jumelages "pré-adhésion"
en Europe Centrale et Orientale*

1998



*La Conférence Internationale
de Paris*

1999



*Le Centre National
de Formation aux Métiers
de l'Eau - CNFME*

2000



*La Gestion de la Sabarmati
River - Inde*

2001



*La Gestion de l'Irtych River
Russie - Kazakhstan*

L'Office International de l'Eau a

10



ans

2002



Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) de Limoges - La Souterraine, publie pour 2002 deux nouveaux catalogues "Métiers de l'Eau" et "L'Eau dans l'Industrie"; ceux-ci ont été profondément adaptés pour être encore plus proches des préoccupations des professionnels de l'eau et couvrir plus largement tout "le cycle de l'eau".

Le cap des 175 stages est franchi et correspond à plus de 300 sessions de formation prévues l'année prochaine, avec l'introduction de thèmes complémentaires comme le forage, la sécurité ou l'entretien des rivières, l'arrivée de nouvelles formations sur l'évolution réglementaire ou la réponse à des besoins spécifiques exprimés par les opérateurs publics et privés.

C'est ainsi que :

- de nouvelles installations pédagogiques pour **l'affinage de l'eau potable, comportant le traitement des pesticides et des micropolluants**, vont permettre aux stagiaires de se familiariser très concrètement avec ces nouvelles technologies,
- une plateforme est entièrement dédiée à La Souterraine au **contrôle des réseaux d'assainissement** qui est un thème de plus en plus important pour les collectivités, les Agences de l'Eau et les maîtres d'œuvre,



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 01

E-mail : cnfme@oieau.fr

2 NOUVEAUX CATALOGUES DE FORMATION PLUS DE 300 SESSIONS SUR 175 SPÉCIALITÉS

- **la conception et l'entretien des forages** apparaissent pour la première fois dans le catalogue 2002,



- **la sécurité** prend la place qui lui revient désormais dans les préoccupations des responsables des services, dans les thèmes :
 - de la manipulation des produits chimiques,
 - de la signalisation des chantiers,
 - de la protection des personnels et du public.

Pour les petites collectivités, l'offre de formation en **assainissement et épuration des eaux usées** est très largement complétée; y figure en particulier un stage sur "**l'exploitation des stations d'épuration extensives**" qui fait suite au module sur la conception de ces installations déjà ouvert en 2001.

Enfin, l'Office International de l'Eau (CNFME) souhaite apporter des solutions de formation appropriées en 2002 aux **industriels utilisant de l'eau dans leur processus de fabrication et confrontés au traitement de leurs rejets polluants** : le nombre des stages qui leur sont destinés est multiplié par deux par rapport au catalogue précédent.

Les deux catalogues 2002 du CNFME sont certifiés ISO 9001 pour la qualité des prestations proposées, qui s'appuient sur la longue expérience et la créativité pédagogique et technique de ses 25 formateurs permanents et de son réseau d'experts.

Pour permettre aux opérateurs de s'entraîner dans un environnement familier, comme s'ils étaient à leurs postes de travail, et à leur encadrement de visualiser les concepts techniques, **le CNFME dispose, sur plus de 20.000 m², d'outils pédagogiques uniques : des plates-formes industrielles thématiques** de la production d'eau potable au traitement des rejets domestiques et industriels en passant par la distribution

d'eau, la recherche de fuites, la pose de canalisations, les réseaux d'assainissement et leur contrôle, l'auto-surveillance et l'analyse, la maintenance, l'électromécanique et le pompage ...

Pour respecter les contraintes de planning des services d'eau et d'assainissement, et les exigences des industriels, **les modules de formation sont organisés sur de courtes**

durées, en moyenne 3 à 4 jours, avec des objectifs clairement identifiés, et une définition précise des contenus, niveaux, dates, ce qui permet l'acquisition de véritables compétences de "métier".

Si des formations complémentaires ou particulières s'avèrent nécessaires, le CNFME répond également de façon personnalisée à la demande des employeurs en étant capable de réaliser des modules de formation "à la carte" et réalisables sur leurs sites.

Les deux catalogues 2002 "Métiers de l'Eau" et "L'Eau dans l'Industrie", sont consultables en ligne sur internet :

<http://www.oieau.org/cnfme>



LE RNDÉ : Réseau National de Données sur l'Eau

UN ACCÈS UNIFIÉ AUX DONNÉES SUR L'EAU

Le RNDÉ - Réseau National des Données sur l'Eau a été institué pour assurer un accès aisé aux données existantes, grâce à un système d'information cohérent.

Il fédère aujourd'hui :



le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,



le Ministère chargé de la Santé,



les 6 Agences de l'Eau,



le Conseil Supérieur de la Pêche,



l'Institut Français de l'Environnement,



l'IFREMER,



METEO-France,



Electricité de France,



le Bureau de Recherches Géologiques et Minières,



l'Office International de l'Eau.

L'Office International de l'Eau anime le projet et développe ses outils nationaux, comme le Secrétariat d'Administration Nationale des Données sur les Ressources en Eau (SANDRE) ou la Banque Nationale des Données sur l'Eau (BNDE).

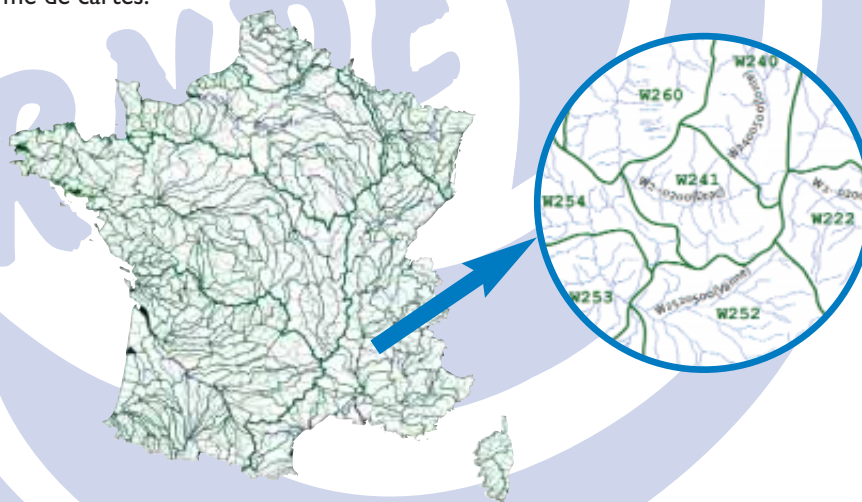
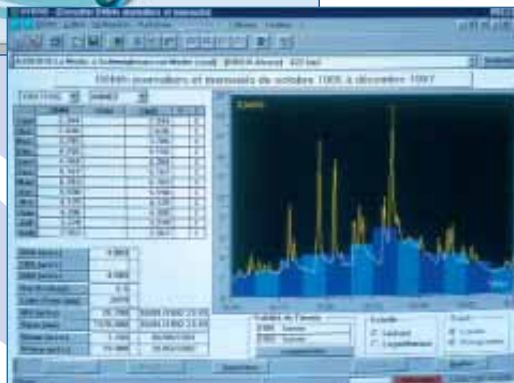


Le Serveur National :
<http://www.rnde.tm.fr>

a pour rôle de donner accès à l'ensemble des outils du RNDÉ.

Il met à disposition les produits nationaux élaborés par le RNDÉ, comme par exemple le bulletin national de situation hydrologique.

Les techniques modernes de traitement de données font appel aux systèmes d'information géographique, qui permettent d'introduire des références de localisation et de présenter les résultats sous forme de cartes.



LES ASPECTS ÉCONOMIQUES DE LA DIRECTIVE-CADRE

Le respect de l'obligation de la Directive Cadre d'intégrer des aspects économiques dans les plans de gestion impose un important travail méthodologique et de collecte de données. Dans ce but, deux groupes de travail "économie" ont été créés au sein du RNDÉ.

Le premier groupe, piloté par l'IFEN, se concentre sur la récupération des coûts par grand secteur économique (domestique, industrie, agriculture).

Le deuxième groupe, piloté par le MATE et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, a pour mandat de définir la méthodologie de l'analyse économique dans l'élaboration des plans de gestion et des programmes de mesures.



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-mail : rnde@rnde.tm.fr

200 000
documents
disponibles

Vous cherchez des informations sur l'Eau ?

EAUDOC

LA PREMIÈRE DOCUMENTATION MONDIALE SUR L'EAU

Connectez-vous !

<http://eaudoc.oieau.fr>

NOUVEAUX SERVICES AUX ABONNÉS

Un an après l'ouverture de notre nouvel accès aux bases documentaires, "EAUDOC" prend un nouvel essor pour mieux répondre aux besoins de nos utilisateurs dans le monde.

Trois forfaits sont disponibles :

EAUDOC Classic

- Accès web illimité aux notices dans les bases techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D de l'OIEau,
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement
- Revue des sommaires électronique

109,00ETTC
91,14EHT

L'accès hors forfait reste cependant possible à tous par le biais de la **recherche à la carte** et la **commande individuelle** via le panier personnel.

Pour les **grands comptes**, notre offre est étudiée en étroite collaboration afin de définir au mieux les besoins spécifiques et de trouver les solutions les mieux adaptées.



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-mail : snide@oieau.fr

EAUDOC Executive

- Accès web illimité aux notices dans les bases techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D de l'OIEau,
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement
- Revue des sommaires électronique

- + Information Eaux en ligne avec :
Tous les mois, les *dernières nouvelles* des Agences de l'Eau, l'eau dans le monde, *les grands projets internationaux*, une sélection des *derniers articles scientifiques* de nos bases
- + La revue de presse quotidienne en ligne

229,00ETTC
191,47EHT

EAUDOC Premier

- Accès web illimité aux notices dans les bases techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D de l'OIEau,
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement
- Revue des sommaires électronique

- Information Eaux en ligne avec :
Tous les mois, les *dernières nouvelles* des Agences de l'Eau, l'eau dans le monde, *les grands projets internationaux*, une sélection des *derniers articles scientifiques* de nos bases
- La revue de presse quotidienne en ligne
- + Information Eaux en version papier sur votre bureau.
- + La sélection en ligne des dernières références documentaires
- + Votre veille automatique personnalisée

441,46ETTC
344,03EHT

Abonnez-vous !

PARTENARIAT AVEC EDF

Correction des dysfonctionnements des stations d'épuration : Lestage des boues activées par des cendres de charbon

Un dysfonctionnement des stations d'épuration : le développement des bactéries filamenteuses

En France, environ 25 % des stations d'épuration rencontrent des problèmes liés à la présence des bactéries filamenteuses. Leur prolifération trouve son origine dans un défaut de conception ou d'exploitation de l'ouvrage ou bien encore dans la qualité des eaux à traiter. Le développement des bactéries filamenteuses entraîne le plus souvent une mauvaise décantation des boues et le non-respect des normes de rejet.

Electricité De France (Recherche & Développement et Division Production Thermique et Hydraulique) et l'Office International de l'Eau (Centre National de la Formation aux Métiers de l'Eau) se sont attachés à apporter une solution alternative pour fiabiliser le fonctionnement des stations d'épuration par boues activées.

Une idée originale : utiliser des cendres issues de la combustion du charbon pour lester les boues

Breveté par EDF (N° 0014665), l'idée d'utiliser des cendres silico-alumineuses de centrales thermiques à charbon pulvérisé comme agent lestant est développée depuis 1998. Elle consiste à ajouter dans le bassin de boues activées un traitement choc puis un ajout régulier d'un produit disponible en grande quantité : les cendres de charbon.

Un travail de laboratoire, des essais sur pilotes et une expérimentation en taille réelle

Les essais conduits dans les laboratoires de l'Office International de l'Eau sur le pilote de boues activées (600 Equivalents Habitants) du CNFME et sur une station d'épuration industrielle de 5000 EH ont poursuivi 4 objectifs :

- 1 vérifier la qualité de la cendre comme agent lestant capable d'apporter une solution rapide au problème des stations,
- 2 proposer une méthodologie d'application de ce produit,
- 3 vérifier l'innocuité vis-à-vis de la flore bactérienne et de l'environnement,
- 4 garantir la qualité des boues et leur devenir pour une filière de valorisation par épandage agricole.

Les travaux menés ont permis de vérifier l'aptitude des cendres de charbon à résoudre rapidement les dysfonctionnements ponctuels ou chroniques sur les stations d'épuration par boues activées sans modification de la filière, tout en garantissant l'innocuité environnementale et la qualité des boues. L'agent lestant utilisé permet de répondre rapidement à des objectifs de rendement d'épuration correct ce qui permet de compenser les frais engagés pour le produit par la prime à l'épuration versée par l'Agence de l'Eau. En outre, les cendres de charbon sont un produit valorisé depuis longtemps qui a fait l'objet de nombreux tests et dont le caractère non dangereux est reconnu.

L'ajout d'agent lestant, telle que la cendre silico-alumineuse, est une alternative efficace et économique pour fiabiliser le fonctionnement d'une station d'épuration à boue activées. Il permet de revenir à une situation normale de fonctionnement épuratoire pour les raisons suivantes :

- lestage des floccs bactériens,
- amélioration notable de la décantabilité des boues,
- maintien de la biomasse dans le clarificateur,

- diminution significative de l'indice de boues,
- amélioration de la turbidité de l'eau traitée,
- réduction des dépôts de boues,
- réduction des mousses biologiques,
- simplicité de mise en œuvre et d'exploitation,
- déphosphatation partielle de l'effluent,
- amélioration de l'épaississement des boues extraites,
- meilleure déshydratation des boues,
- absence de toxicité.

Ce procédé a été utilisé avec succès durant 6 mois sur une station d'épuration industrielle d'une industrie agro-alimentaire en région Bourgogne. Cette station en dysfonctionnement est revenue après un traitement choc à une situation épuratoire correcte.

Une étude de marché sur le Grand Ouest, auprès des exploitants de stations d'épuration urbaines, a montré que le lestage avec les cendres de charbon pouvait être utilisé économiquement pour traiter les dysfonctionnements.

FROST & SULLIVAN

Valorisation des études stratégiques sur l'eau

La société de consulting international Frost & Sullivan par le biais de sa branche France et l'Office International de l'Eau ont conclu un accord de partenariat concernant l'échange d'informations et l'optimisation de leur communications et de leur référencements internet.

Frost & Sullivan concentre une partie de ses activités d'études internationales sur l'analyse stratégique des industries de l'eau et a récemment ouvert son portail dédié à la valorisation de ses études stratégiques sur l'eau à l'adresse :

water.frost.com

Les équipes de Frost & Sullivan travaillent en réseau aussi bien en Californie, à Londres qu'en Amérique latine, en Asie ou en Inde. Elles bénéficient du renfort de la branche Technical Insights dont la spécialité est le développement produits et les technologies émergentes. Le "Water Group" quant à lui se centre sur l'analyse des marchés et la définition de stratégies pour les industriels. L'intelligence économique est assurée par une équipe d'ex-

perts qui analysent le marché par traitement statistique, monitoring, recherche et veille compétitive.

Les services documentation et études de l'OIEau travaillent en synergie pour fournir l'information scientifique la plus récente et la plus fiable pour assurer la réalisation de synthèses et études faisant l'état de l'art sur des sujets pointus et actuels du monde de l'eau. Politique, économie, droit, traitements domestiques et industriels, pollution, santé: autant de problématiques qui peuvent être abordées tant au niveau macroscopique que local.

Toute une équipe d'ingénieurs, de juristes et de spécialistes de l'information est mobilisée pour rechercher, classer et traiter l'information scientifique.



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 00

E-mail : cnfme@oieau.fr

VILLE DE LIMOGES

Une démarche-Qualité

La Direction municipale de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Limoges s'engage dans une démarche qualité en vue d'être certifiée ISO 9001.

La première étape de la mise en place de cette démarche porte sur l'activité production d'eau et gestion de la ressource (captage et traitement).

Si l'eau de Limoges est d'une excellente qualité avec un prix maîtrisé (un des moins élevés des agglomérations françaises), grâce aux efforts déployés par le Service des Eaux, la certification représentera pour la Ville une reconnaissance officielle de la qualité du service.

Dans cette perspective, les responsa-

bles du Service Eau et Assainissement de la Ville de Limoges ont suivi un stage de formation au sein de l'OIEau pour profiter de l'expérience acquise dans ce domaine par le CNFME, la Régie des Eaux de Nantes et la SAGEP, qui sont dès à présent certifiés ISO 9001.

Compte-tenu de la satisfaction des participants, le partenariat entre la Ville de Limoges et le CNFME se poursuit par un parrainage de la démarche qualité grâce à des actions de conseils et d'accompagnement.

Le CNFME envisage d'autres actions de ce type pour des services eau et assainissement des municipalités.

SYNCRA & CNFPT

Partenariats avec le CNFME

Le SYNCRA (Syndicat National des Contrôleurs de Réseaux d'Assainissement), regroupe les entreprises spécialisées dans le contrôle des réseaux d'assainissement, les tests d'étanchéité à l'eau et à l'air, les tests de compactage et l'inspection télévisée. Il a notamment pour mission d'être l'interlocuteur des Agences de l'Eau dans l'élaboration et la mise en œuvre des cahiers des charges pour le contrôle de conformité des réseaux d'assainissement, protocoles et chartes de qualité.

Le SYNCRA a décidé de confier au CNFME (Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau) la formation indispensable aux contrôleurs pour atteindre un objectif d'accréditation COFRAC. Ainsi, les formateurs du CNFME formeront les stagiaires aux respects des règles de l'art de la profession et leur enseigneront les prescriptions techniques et réglementaires concernant les réseaux.

Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) a signé une convention avec le CNFME pour la formation des agents municipaux de niveaux A, B et C des divers métiers de l'eau et de l'assainissement.

Conclu pour trois ans, cet accord renforce les relations existantes entre le CNFPT et l'Office International de l'Eau. Ce dernier mettra notamment à la disposition du CNFPT les éléments dont il dispose sur les métiers de l'eau pour permettre la réalisation de référentiels emplois/activités/compétences.

LMCU : LILLE MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE

Gestion de la Sécurité Assistée par Ordinateur

Dans l'objectif de moderniser et de renforcer son système global de gestion de la sécurité, la Direction Générale des Services d'Eau et d'Assainissement de LILLE, Unité de Traitement des Eaux Usées, a lancé en fin d'année 2000 un appel d'offre portant sur les objectifs généraux suivants :

- **Améliorer les conditions de sécurité des interventions des personnels de la Régie et des intervenants extérieurs** par l'application de consignes propres aux métiers de l'assainissement, aux opérations à réaliser et à chaque ouvrage dans lequel a lieu une intervention.
- **Elaborer des procédures et instructions sur la sécurité**, devant pouvoir être mises à jour en fonction de l'expérience acquise (rapports d'interventions, accidents, accidents,...), prendre en compte un patrimoine constitué par 225 postes de pompage d'eaux usées et 15 stations d'épuration, ainsi que leurs évolutions, et déboucher sur la rédaction d'un document d'information ultérieur (DIU) constitué d'un ensemble de préconisations à appliquer dans les contrats avec les prestataires de LMCU, et permettant au Maître d'Ouvrage d'améliorer sensiblement les conditions de sécurité lors de la réalisation de nouveaux ouvrages et/ou de mise en conformité des ouvrages existants.
- Former un ensemble intégré et aisément évolutif dans le cadre d'une **Gestion de la Sécurité Assistée**

par Ordinateur de type "multi-utilisateurs et multi-critères".

Au delà de ces volets techniques, la préoccupation majeure de ce projet réside dans la volonté de la LMCU de favoriser et faciliter l'adhésion totale des personnels à cette démarche sur la sécurité.

L'OIEau, avec comme partenaire AIF-SERVICE, un des leaders Français en matière de sécurité, a remporté ce marché dont la réalisation, démarrée en Mai 2001, s'étalera sur 15 mois environ.

Certification ISO 9001 du CNFME

Suite à l'audit de suivi de certification réalisé par l'AFAQ les 09 et 10 avril 2001, le **certificat ISO 9001 "Management de la Qualité" du Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau - CNFME a été renouvelé sans difficultés.**

La Certification, obtenue depuis trois ans, est un élément essentiel de la notoriété des formations de l'OIEau et prouve la qualité de l'organisation et des prestations du Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau.

Le management de la qualité engage notre centre de formation sur la voie d'une amélioration continue de ses services pour une toujours plus grande satisfaction des clients.

Les points forts du système de management de la qualité du CNFME, cités

par l'auditeur lors de la réunion de synthèse et dans son compte-rendu, sont les suivants :

- continuité de l'application et des évolutions par rapport à l'année précédente,
- système de management de la qualité simple, structurant et bien intégré aux métiers du CNFME,
- améliorations du système qualité,
- grande satisfaction des stagiaires en ce qui concerne la compétence des formateurs et la qualité des documents pédagogiques,
- maîtrise des risques liés à la satisfaction des clients,
- application consciencieuse des procédures,
- implication des auditeurs qualité internes.

conseil aux Municipalités

SERVICES DES EAUX

La mesure des performances et la régulation



La régulation des services d'eau et d'assainissement devient dans ce contexte, un sujet d'actualité comme en atteste en France la création d'un Haut Conseil des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Ils peuvent aussi constituer la base d'un dialogue plus constructif avec l'exploitant, quel que soit le mode de gestion.

Les indicateurs permettent aussi de faire jouer la concurrence entre les services de différentes municipalités, en effectuant des comparaisons.



Pour être en mesure de produire l'information pertinente, l'exploitant devra sans doute réaliser des adaptations internes à son organisation de travail, en particulier dès lors qu'il souhaiterait mieux suivre et quantifier le degré de la "qualité de son service rendu" auprès de ses clients et usagers du Service.

Ces adaptations, qui ont été abordées par Jean-Louis Lermier pour l'OIEau, loin de constituer

un obstacle à la mise en œuvre d'indicateurs, seront au contraire la source d'une amélioration permanente et d'une efficacité accrue.

Des initiatives encourageantes menées par certaines collectivités (cas de la Communauté d'Agglomération d'Evry et du Groupe des Six Villes de l'Ouest présenté par Nantes), en collaboration avec leur exploitant, démontrent d'ores et déjà tout le bénéfice que l'on peut attendre de la mise en place d'une telle démarche.

Le colloque a été suivi d'une journée de discussions entre experts français et étrangers.

C'est avec cette nouvelle vision des choses que la Régie Municipale des Eaux de Limoges, ainsi que la RESE (Régie Départementale des Eaux de Charente Maritime) ont défini avec l'Office International de l'Eau une mission d'assistance technique et d'accompagnement pour l'introduction et la mise en œuvre d'un tel système d'indicateurs de performance.

Rappelons aussi que l'OIEau travaille, en partenariat avec le BCEOM notamment, sur plusieurs projets de mise en place de systèmes de régulation, comme par exemple en Bolivie ou au Nicaragua.

Plus de 100 représentants de collectivités, d'organismes publics, de services d'eau et d'assainissement, d'associations de consommateurs de France et de nombreux pays étrangers ont participé les 17 et 18 septembre 2001 à Montpellier à un colloque international organisé - sous l'égide du Ministère français de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement - par l'Office International de l'Eau (OIEau) et le laboratoire GEA de l'ENGREF.

A la différence d'autres services publics de réseaux (EDF, Télécom), la régulation envisagée pour les domaines de l'eau et de l'assainissement ne vise pas à faire la transition d'un monopole national vers une situation de concurrence. En effet, l'eau est un véritable monopole naturel et le client ne pourra jamais, sauf révolution technologique, avoir le choix entre plusieurs opérateurs.

La régulation vise à obtenir, en l'absence de recours au marché, un juste prix pour le service rendu et à garantir que les missions d'intérêt général sont prises en compte.

En effet, l'enjeu de la qualité au sens large, c'est à dire comprenant à la fois les prestations immédiates aux clients, mais aussi les autres aspects tels que la pérennité, la santé publique et la protection de l'environnement, sont des éléments majeurs de la mission de service public.

Actuellement, les collectivités, responsables du service, manquent cruellement d'outil pour améliorer le fonctionnement de leurs régies ou pour faire jouer la concurrence entre opérateurs et plus généralement pour maîtriser la gestion de leurs services.

Les expériences menées dans plusieurs pays montrent que la régulation peut reposer sur une circulation d'information. La publication d'enquêtes, le benchmarking (comparaison sur une série d'indicateurs) sont des moyens puissants pour influencer les décisions de l'exploitant qu'il soit public ou privé et pour améliorer le service.

Il n'est pas nécessaire de disposer d'un pouvoir de police ou de sanction pour faire de la régulation efficace.

Les cas de l'Angleterre, du Portugal, de la Lituanie, des Etats-Unis et de l'Argentine ont été présentés.

La tâche du régulateur est compromise s'il y a confusion de son rôle avec ceux du délégant et du délégataire.

Qu'en est-il en France ?

La FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) a souligné combien les collectivités seraient intéressées par la publication de statistiques nationales sur la performance qualitative des services. Elles ressentent souvent le besoin d'une assistance extérieure pour définir des indicateurs leur permettant de dialoguer avec l'exploitant et avec les usagers.

Une expérience a été présentée par le laboratoire Gestion de l'Eau et de l'Assainissement (GEA) de l'ENGREF : elle consiste à développer un panel d'indicateurs de performance partagé entre les collectivités.



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 00

E-mail : aquacoop@oieau.fr

“AUX SOURCES DE L'OR BLEU” Un périple à travers les cinq continents sur le thème de l'eau

Peggy FREY, 25 ans, journaliste de presse, et Gwenaëlle BRON, 25 ans, reporter d'images ont décidé de consacrer à l'eau un voyage professionnel autour du monde.

Diplômées de l'Ecole de Journalisme de Strasbourg, le thème de l'environnement les a réunies. Pourquoi l'eau ? Cette décision est le fruit d'intérêts personnels pour le sujet, chacune ayant déjà travaillé sur ce thème : un livre sur la distribution d'eau potable pour Peggy, des reportages humanitaires ainsi que des sujets sur l'environnement à l'Exposition Universelle de Hanovre, pour Gwenaëlle.

Reportages TV, site Web, dossiers magazines, films institutionnels seront les fruits de cette aventure prévue de janvier 2002 à août 2003.

L'OIEau parraine le projet de ces deux globe-trotters.

COLLOQUE INTERNATIONAL “l'eau en montagne : gestion intégrée des hauts bassins versants” Megève - 5-6 septembre 2002

Cette manifestation présentera l'état de la problématique de “l'eau en montagne” et particulièrement la gestion des hauts bassins versants.

Elle se déroulera les 5 et 6 septembre 2002 à Megève, dans le cadre de l'Année Internationale des Montagnes.

Les ateliers et thèmes proposés sont :

- Protection de la ressource et lutte contre les risques naturels,
- Dégradation des Hauts Bassins, qualité de l'eau et écosystèmes,
- Problèmes spécifiques de la gestion de l'eau en stations touristiques,
- Valorisation touristique de l'eau en montagne : sports d'eau en montagne (rafting, canyoning, ...), parcours de pêche, ...
- Eau et activité pastorale de montagne,
- Approche de la gestion intégrée des hauts bassins versants : modélisation et outils,

Les partenaires

les Sociétés d'Economie Alpestre des Savoie, le GIE Alpagnes et Forêts, le Conseil Général de Haute-Savoie, les SED Haute-Savoie et SED Pyrénées Atlantique, la Commune de Megève, l'Université de Savoie, le GRAIE (Groupe de recherche sur l'eau), la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'OIEAU (Office International de l'Eau) et le Réseau International des Organismes de Bassin, EDF, l'ONF, l'Association Nationale des Elus de la Montagne, le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, les Réseaux Pastoraux et la FAO ...



Renseignements

Fax : +33 (0) 1 40 08 01 45

E-mail : dg@oieau.fr

AUTOSURVEILLANCE

TESTEZ VOTRE STATION D'EPURATION

Spécialement conçue pour réaliser durant 1 an le suivi d'une station d'épuration de moins de 10 000 équivalent-habitants, la mallette d'auto-surveillance de l'Office International de l'Eau permet de réaliser les tests hebdomadaires suivants : limpidité, recherche du voile de boue, recirculation, décantation, ammoniacque, nitrate, phosphate (*en option*).

Un kit de recharge permet de renouveler les réactifs d'analyses chaque année.

Poids : 5 kg - Dimensions : 46 x 33 x 15 cm



Prix : 360 Euros HT*

Recharge annuelle : 60,98 Euros HT*

* hors option phosphate



AVEC LA MALLETTE D'AUTOSURVEILLANCE

Commande

Office International de l'Eau - Le CNFME
22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 70 - Fax : 05 55 77 71 15 - cnfme@oieau.fr



<http://www.aquadocinter.org>

LE PROJET **aqu@doc INTER** CONSISTE À BÂTIR UN RÉSEAU MONDIAL DE CENTRES NATIONAUX D'INFORMATION SUR L'EAU OFFRANT, GRÂCE À UN PORTAIL COMMUN SUR INTERNET, UN ACCÈS AISÉ, UNIFIÉ ET MULTILINGUE BASÉ SUR LA RECONNAISSANCE AUTOMATIQUE DES MOTS-CLÉS EN FRANÇAIS, ANGLAIS, ESPAGNOL, PORTUGAIS, LANGUES DES PAYS D'EUROPE CENTRALE ..., AUX RESSOURCES DOCUMENTAIRES, AUX EXPÉRIENCES ET AUX EXPERTISES DE L'ENSEMBLE DES PAYS ASSOCIÉS, NOTAMMENT CEUX QUI PARTICIPENT AU RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN.



est l'un des volets
du Programme Associé
RIOB/GWP

Une ambition mondiale

Le projet se développe progressivement :

- **En Europe** (France, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, ...),
- **En Amérique Latine** (Brésil, Colombie, Mexique, ...),
- **En Méditerranée** : Le développement pour la Méditerranée se fait en étroite concertation avec le **Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau (SEMIDE)**, lancé par la Conférence Euro-Méditerranéenne de l'Eau de Marseille (Nov. 1996) et réunissant les 15 pays de l'Union Européenne et les 12 pays associés signataires des accords de Barcelone.

Un réseau de partenaires

Internet permet de s'affranchir des bases documentaires centralisées traditionnelles, remplacées désormais par des systèmes d'information ouverts, alimentés par des réseaux partenaires.

Ainsi, **Aqu@docINTER** s'appuie dans chaque pays associé sur des points focaux appelés **Centres Documentaires Relais Nationaux (CDRN)**.

Ces **CDRN** rassemblent chacun les informations dans leur pays respectif, les vérifient, les organisent selon les spécifications du projet et les mettent à disposition dans un cadre organisé, qui permet leur accès non seulement à tous les utilisateurs de leur pays, mais aussi, au niveau mondial, à travers le portail commun intégré sur Internet.

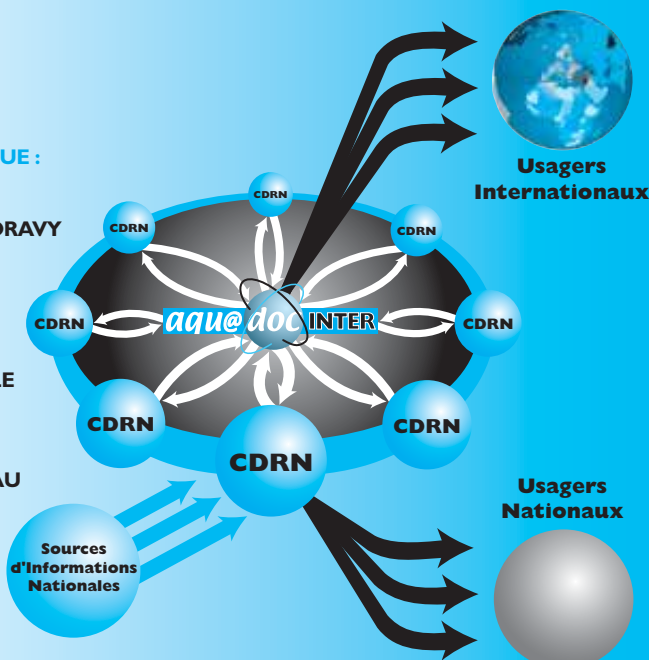
Un système global d'information

Aqu@docINTER donne accès à des informations répertoriées et sélectionnées sur la **Gestion Intégrée des Ressources en Eau** dans chaque Pays associé, portant sur :

- L'organisation institutionnelle, la législation et la réglementation,
- L'économie de l'eau (investissements, prix et coûts des services, fiscalité, principe "utilisateurs-pollueurs-payeurs", ...),
- Les technologies pour la protection et l'utilisation des ressources, l'organisation de systèmes de monitoring, ...
- Les références des administrations et organisations intervenant dans le secteur,
- Les listes d'experts, de centres d'information et de documentation, d'établissements de formation spécialisés, ...

Les pays pilotes

- HONGRIE :**
VITUKI
- POLOGNE :**
IMGW
- ROUMANIE :**
APELE ROMANE
- RÉPUBLIQUE TCHÈQUE :**
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
AGENCE POVODI-MORAVY
- FRANCE :**
OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
- BRÉSIL :**
AGENCE NATIONALE DE L'EAU - ANA
- MEXIQUE :**
COMMISSION NATIONALE DE L'EAU
- COLOMBIE :**
CAR DE CUNDINAMARCA
- MÉDITERRANÉE :**
SEMIDE



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-mail : snode@oieau.fr



Pour soutenir la création et le développement d'organismes de bassin :

LE PROGRAMME ASSOCIÉ RIOB / "GWP"

Quatre principaux résultats sont attendus

➔ Résultat 1

La mobilisation au sein des Organismes de Bassin de leurs capacités d'expertise professionnelle.

But poursuivi

Faciliter la création et le développement de nouveaux Organismes de Bassin et leur choix de gestion.

Aider, à la demande, au déroulement de ce long processus de discussion, réflexion, concertation et de prise de décision, engagé soit au niveau des bassins hydrographiques, soit au niveau national ou régional.

Ces équipes pourront être élargies aux experts d'organisations internationales.

Services proposés

- Soutien à la conduite de réformes institutionnelles,
- Lancement de projets pilotes,
- Appui à plusieurs pays partageant le bassin d'un fleuve transfrontalier,
- Conception de réseaux de surveillance et de bases de données,
- Formation des personnels des Organismes de Bassin,

- Mise en place des équipes spécialisées au sein des nouveaux Organismes de Bassin,

- Introduction d'une relation partenariale et installation de mécanismes institutionnels susceptibles de favoriser une participation équitable des citoyens à la prise de décision et aux actions des Organismes de Bassin.

➔ Résultat 2

La synthèse des connaissances et des savoir-faire disponibles.

But poursuivi

Rassembler les expériences et les analyser afin de générer des idées et des recommandations et de promouvoir des modèles pratiques, capables de rendre effectif le recours à la gestion intégrée par bassins versants et faciliter le lancement de projets pilotes et la mise en œuvre des réformes institutionnelles dans les pays intéressés.

Services proposés

- Mesure des performances des différents systèmes,
- Contribution à l'amélioration des connaissances et du savoir-faire sur les Organismes de Bassins et la GIRE,

- Mise à disposition d'ensembles d'indicateurs de performance communs, facilement disponibles et mesurables, notamment sous forme de typologies,

- Formation aux bonnes pratiques.

➔ Résultat 3

Des jumelages entre les Organismes de Bassin existants et ceux en cours de création.

But poursuivi

Permettre une coopération directe pour stimuler et soutenir la gestion de l'eau par bassin versant.

Services proposés

- Echanges directs d'expériences entre organismes de bassin jumelés,
- Animation régionale et internationale,
- Accueil réciproque des décideurs et de techniciens.

➔ Résultat 4

agu@doc INTER :

La mise en réseau des systèmes de documentation sur l'eau (voir p. 9)

Mise en œuvre du programme

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et le "Global Water Partnership" (GWP) ont élaboré un "PROGRAMME ASSOCIÉ" (AP) pour la création et le développement d'Organismes de Bassin.

Ce "PROGRAMME ASSOCIÉ" doit contribuer à l'objectif de "Gestion intégrée des ressources en eau", dont le "GWP" assure la promotion dans toutes les régions du monde en s'appuyant notamment sur le réseau de ses "Comités Régionaux d'Appui Technique" (RTAC).

Le "PROGRAMME ASSOCIÉ", au niveau global, est piloté par le Comité de coordination.

Par grandes régions, il est convenu d'un pilotage spécifique, assuré conjointement, en particulier, par le Réseau Latino Américain des Organismes de Bassin (RELOB) ou le Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO) et les "RTAC" correspondants du "GWP".

Sur le plan technique, un appui sera fourni par les Secrétariats Techniques Permanents du RIOB à Paris, du RELOB au Mexique (pour l'Amérique La-

tine) et du "CEENBO" en Roumanie ainsi que par le Secrétariat du "GWP" à Stockholm.

Le Réseau Brésilien des Organismes de Bassin (REBOB) jouera un rôle particulier d'animation et d'appui aux membres brésiliens.

Il importe aujourd'hui que tous les Organismes intéressés par la gestion intégrée des ressources en eau par Bassin se mobilisent pour proposer leurs projets lorsqu'ils correspondent aux quatre objectifs du "PROGRAMME ASSOCIÉ".

L'objectif est de pouvoir présenter un programme opérationnel à l'approbation de l'Assemblée Générale du RIOB des 28-30 mai 2002 à Québec (Province de Québec - Canada).

Il est bien préciser :

- que le "PROGRAMME ASSOCIÉ" ne dispose pas en tant que tel de crédits, mais que l'inscription de vos projets à ce programme doit permettre de faciliter les demandes de financements éventuels auprès des organisations de coopération bi et multilatérales intéressées,

- que le "PROGRAMME ASSOCIÉ" est sélectif en ce sens qu'il ne vise pas à traiter de tous les multiples aspects de la gestion des ressources en eau, mais seulement de l'organisation des bassins et en se limitant aux seuls projets qui relèvent de ses quatre objectifs rappelés ci-dessus.

Il peut donc y avoir beaucoup d'autres façons d'aborder efficacement la gestion de l'eau, mais les projets correspondants relèveraient alors, le cas échéant, d'autres programmes de coopération, éventuellement aussi soutenus d'ailleurs par le "GWP".

En particulier, les projets de recherche sur les bassins ou d'éducation populaire à l'environnement ne seront éligibles que s'ils entrent dans des projets ou programmes d'actions plus globaux, dont ils ne seraient qu'une des composantes.

Le "PROGRAMME ASSOCIÉ" est également très ouvert et, même s'il s'adresse en premier lieu aux organismes-membres ou observateurs du RIOB, du RELOB ou du "CEENBO", tout autre organisation peut présenter des projets, dès lors qu'ils correspondent à

Organismes de Bassin

nos quatre objectifs ... en souhaitant bien sûr qu'elle envisage d'adhérer à nos réseaux dans le cadre très libéral défini par nos nouveaux statuts.

Bien entendu, il n'y a pas de modèles types de projets à promouvoir, mais, au contraire, le **"PROGRAMME ASSOCIÉ"** vise à valoriser toutes les initiatives adaptées à la grande diversité des situations locales, nationales ou régionales, observées très concrètement sur le terrain.

Il peut aussi n'être possible, dans un premier temps, que d'identifier les organismes potentiellement porteurs de projets et de définir uniquement les axes de leurs futurs programmes d'actions : il faut garder en mémoire que le **"PROGRAMME ASSOCIÉ"** est a priori triennal et que les actions concrètes pourront être précisées progressivement.

Il est recommandé que les projets ou programmes d'actions ne soient pas trop ponctuels, mais qu'au contraire, ils aient une forte visibilité et se situent dans une perspective pluriannuelle, tout en concourant à une forte intégration régionale pour laquelle ils pourraient jouer un rôle exemplaire et de mobilisation.

L'objectif du "PROGRAMME ASSOCIÉ" est de soutenir toutes initiatives en faveur de l'organisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au niveau des bassins versants des fleuves, des lacs ou des aquifères nationaux ou partagés, en valorisant les nombreuses expériences qui permettent de concilier croissance économique, justice sociale, protection de l'environnement et des ressources en eau et participation de la Société Civile.

L'animation et la gestion du programme

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) assure l'animation et la gestion globale du **"PROGRAMME ASSOCIÉ"**. Son pilotage est confié à :

- un **Comité de Coordination** composé des membres du Bureau de Liaison du RIOB, élargi aux représentants du "GWP" (notamment aux présidents des "Regional Technical Advisory Councils - RTAC" intéressés) et à ceux des Institutions de coopération bi ou multilatérales finançant tout ou partie des actions, ainsi qu'à ceux des grandes organisations internationales soutenant des initiatives dans le domaine de la **Gestion Intégrée des Ressources en Eau par Bassin Hydrographique** ;
- une **Unité Technique** réunit autour des Secrétariats Techniques

Permanents du RIOB, du RELOB et du "CEENBO", des spécialistes issus des "RTAC" du "GWP", ainsi que des spécialistes de différents pays ou organisations qui seront intéressés pour soutenir le **"PROGRAMME ASSOCIÉ"**.

Toutes les initiatives du "GWP" s'appuient sur une interaction étroite au sein de ses "TAC" régionaux et les futurs Partenariats Régionaux sur l'Eau, afin d'assurer une forte adéquation entre les services fournis par les Programmes Associés et les besoins réels sur le terrain. Le **"PROGRAMME ASSOCIÉ"** s'appuiera sur une forte concertation.



NATIONS UNIES

Programme mondial sur l'état des ressources en eau

Le Programme mondial sur l'état des ressources en eau - "World Water Assessment Programme (WWAP)" - porte sur un effort conjoint des 23 agences des Nations Unies pour développer les instruments et les compétences nécessaires à une meilleure connaissance et à une gestion intégrée des ressources en eau douce mondiales. Ce programme a été lancé en 2000 et son secrétariat est hébergé par la Division des Sciences de l'Eau de l'UNESCO à Paris.

Le "WWAP" fait partie des nombreuses initiatives qui font suite au "Sommet de la Terre" de Rio (CNUED) en 1992. Une approche intégrée de la gestion, le respect des bassins versants considérés comme les unités hydrologiques naturelles, des politiques conduisant au recouvrement des coûts, la participation de tous les acteurs, en sont les objectifs principaux.

La première priorité du "WWAP" est d'évaluer l'état des ressources en eau douce et des écosystèmes de la planète, dans le cadre de la mise en œuvre du Chapitre 18 de "l'Agenda 21". L'introduction du Rapport étudiera l'ensemble complexe de politiques, de lois, de programmes sociaux, d'approches

économiques et de stratégies de management, utilisé par la société dans un but de gestion durable de l'eau. Un chapitre porte sur les méthodologies, les outils de modélisation et les sources de données utilisés pour développer des indicateurs du "stress" hydrique. Enfin, un ensemble d'études de cas sera présenté sur le bassin Seine-Normandie en France, la zone de Tokyo (Japon), Bangkok (Thaïlande), le Sri Lanka et la Baie de San Francisco aux Etats-Unis. De nombreux autres cas sont à l'étude.

Le "WWAP" est également chargé d'évaluer les progrès réalisés dix ans après Rio, d'identifier les lacunes et d'aider les pays afin qu'ils puissent développer des compétences locales pour l'évaluation et l'amélioration de leurs propres politiques et pratiques de gestion. De nombreux gouvernements, premiers bénéficiaires de ce processus, ont déjà montré leur intérêt pour ce processus et nommé des points focaux nationaux chargés de coordonner les activités.

Les résultats de cette évaluation seront présentés dans le "World Water Development Report - WWDR" qui sera publié à intervalles réguliers. Le pre-

mier rapport portera sur les acquis depuis le Sommet de la Terre de 1992 et évaluera les progrès réalisés dans les 10 domaines suivants: satisfaction des besoins basiques, sécurité de l'alimentation, protection des écosystèmes, estimation de la valeur de l'eau, gestion des risques, partage des ressources en eau, approvisionnement en eau pour l'énergie et pour l'industrie, garantie d'une base de connaissances, gestion rationnelle de l'eau.

Le premier rapport sera publié pour le IIIème Forum Mondial de l'Eau, qui se tiendra à Kyoto, Japon, en mars 2003. Le site Web du "WWAP" peut être consulté à l'adresse :

www.unesco.org/water/wwap

L'OIEau, en sa qualité de Secrétariat Technique Permanent du RIOB, a été associé à la rédaction du chapitre sur le "Partage des ressources en eau".



Renseignements

Fax : +33 (0) 1 40 08 01 45

E-mail : stp-riob@oieau.fr

Site Internet RIOB :
www.oieau.org/riob

Gestion intégrée du Bassin de la Sabarmati River



La Sabarmati River

Ce projet pilote correspond à l'objectif du Gouvernement indien de créer un nouveau modèle de gestion de l'eau par bassin versant adapté à la situation locale.

L'Inde et la France coopèrent sur ce sujet depuis dix années et les bases du projet ont été définies à l'occasion du séminaire de Delhi en décembre 1996.

Le gouvernement fédéral indien et les Etats intéressés ont proposé plusieurs bassins pilotes possibles, mais c'est le bassin de la SABARMATI qui a été choisi en raison de son fort dynamisme économique dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture, ce qui devait faciliter une participation active des usagers de l'eau, et de ses problèmes d'eau (qualitatifs et quantitatifs) dont découle une forte concurrence entre les divers usages et qui justifient la mise en place de comités de l'eau.

De 1995 à 1998, l'Office International de l'Eau, en tant qu'opérateur du Ministère français de l'Environnement, et le "Narmada Water Resources & Water Supply Department" ont organisé des réunions permettant de présenter l'expérience française et de discuter des principes de la gestion intégrée des ressources en eau. En 1996, un premier "Plan Intégré du Bassin de la Sabarmati" a été formulé.

L'OIEau et le "Water Resources Department" ont signé un "Memorandum of Understanding" en 1998 qui identifiait les diverses actions de coopération à entreprendre.

Ce programme, financé par le Ministère français de l'Economie et des Finances (FASEP), a consisté à :

- organiser un "Observatoire de Bassin", afin d'obtenir une connaissance exacte et actualisée des ressources en eau, des usages et de la pollution afin de réaliser un suivi de l'impact des nouveaux programmes à mettre en œuvre ;
- formuler des propositions pour une évolution institutionnelle, économique et juridique ;
- préparer un programme prioritaire d'interventions sur la base d'une étude de faisabilité technique et économique.

Il s'agissait d'abord d'identifier toutes les institutions publiques et autres acteurs (ONG, entreprises privées, etc.) impliqués dans la gestion de l'eau et d'évaluer leur différents projets et activités. **La coordination de leurs efforts est une condition préalable à tout système de gestion intégrée du bassin de la Sabarmati.**

Les résultats obtenus

Le projet s'est déroulé en trois phases, d'avril 2000 à avril 2001 :

- 1 Terminée en août 2000, la première phase avait pour but la structuration du Système d'Information du Bassin Pilote: organisation de la collecte des données, des informations et des études existantes; identification des sources d'information et des bases de données; modalités d'échange de données; système d'information géographique. Elle a aussi permis l'analyse de la situation, l'identification des principaux problèmes et projets existants. Les différents domaines étudiés ont été les ressources en eau (eaux superficielles et souterraines, qualité et quantité), l'irrigation (infrastructures, politiques).
- 2 La seconde phase a concerné la création d'un comité de bassin, la définition de son rôle et de ses missions, la mise en œuvre des premiers outils du système d'information; l'analyse des lacunes et la proposition de mesures appropriées. Elle a comporté différentes visites de terrain (municipalités, industries, etc.) et s'est terminée par la collecte des données permettant d'obtenir une vision globale de l'alimentation en eau et de l'assainissement dans le bassin.
- 3 Commencée en mars 2001 avec la préparation du schéma directeur à long terme du bassin, la troisième phase a comporté l'organisation de réunions avec les différents acteurs pour discuter des divers scénarii et du choix d'un programme d'interventions prioritaires.

Les réformes institutionnelles et financières apparaissent clairement comme des enjeux clés du développement du secteur de l'eau en Inde. Les moyens à mettre en œuvre sont importants.

Les résultats du projet ont été présentés aux responsables du secteur de l'eau du Gujarat et du Gouvernement central. Ceux-ci sont en cours d'étude afin de déterminer les futures actions à mettre en place (élaboration d'une nouvelle loi sur l'eau à partir des textes existants, mise en place d'un observatoire de bassin, développement des systèmes de distribution d'eau potable et d'assainissement, économie d'eau en agriculture, protection de l'environnement et en particulier des eaux souterraines, ...). Les Autorités du Gujarat ont émis le souhait de développer une seconde phase du projet.

KAZAKHSTAN ET RUSSIE

Gestion Transfrontalière du bassin de l'Irtych

Après la signature d'un protocole d'accord sur la gestion transfrontalière du bassin de l'Irtych entre le Ministère des Ressources Naturelles de la Fédération de Russie, le Ministère des Ressources Naturelles et de la Protection de l'Environnement de la République du Kazakhstan et l'Agence Française de Développement, le groupement, qui réunit l'Office International de l'Eau, la SAFEGE et ANTEA, a été chargé de la mise en œuvre de la part française de ce projet, financé à hauteur de 1 M d'Euros par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

La désignation des experts nationaux russes et kazakhs qui siègeront au comité de pilotage du projet et à la sous-commission de l'Irtych ainsi que la désignation de "points focaux" pour chaque pays a été effectuée au cours d'une réunion tripartite qui s'est tenue à Pavlodar (Kazakhstan) le 13 avril 2001.

Cela permet ainsi le démarrage effectif du projet qui, compte tenu des conditions climatiques dans cette région, se poursuivra au long de trois années par période de six à sept mois.

Suite logique du "programme d'études pour l'amélioration de la qualité des eaux du bassin de l'Irtych au Kazakh-

stan", réalisé en 1999-2000 sur un financement FASEP (voir "Nouvelles" n°11), il s'agit pour le groupement OIEau - ANTEA - SAFEGE d'accompagner les deux Etats dans la conception et la mise en place des outils de gestion des ressources en eau du Bassin international, d'un Système Intégré d'Observation du Bassin, complété par le développement d'un modèle hydrologique. Le projet permettra la définition et le suivi d'une politique et de programmes communs pour l'amélioration de la qualité des eaux de l'Irtych et une meilleure gestion des ressources disponibles.

Les résultats espérés de ces travaux seront particulièrement utiles pour les nombreux autres fleuves transfrontaliers existant entre la Russie et le Kazakhstan (Oural, Tobol, Ischim), et entre la Russie et la Chine (Amour).

Chaque Partie prévoit d'ailleurs de ne pas ménager ses efforts pour que ce dernier Pays accepte de s'associer au projet dès que possible, pour la partie du haut bassin de l'Irtych qui le concerne également.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoop@oieau.fr



Le fleuve Irtych



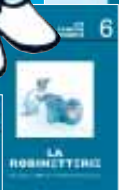
Office
Internationale
de l'Eau



LES CAHIERS TECHNIQUES

DES GUIDES TECHNIQUES PRATIQUES ET PEDAGOGIQUES
A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- | | | |
|--|---|--|
| 1 LES POMPES CENTRIFUGES
Entretien et maintenance
(12 Euros) | 7 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT
Conception - Réception
Entretien - Réhabilitation
(13 Euros) | 14 L'EAU D'ALIMENTATION
DES GENERATEURS
DE VAPEUR
Traitements et conditionnement
(12 Euros) |
| 2 RECHERCHE ET DETECTION
DES FUITES dans les réseaux
d'adduction d'eau
Techniques et méthodes
(12 Euros) | 8 NITRIFICATION
DENITRIFICATION
DEPHOSPHATATION
Des eaux usées urbaines
Contraintes d'exploitation
(10 Euros) | 15 LES POMPES
Démarrage, arrêt,
variation de vitesse
(12 Euros) |
| 3 REACTIFS DE TRAITEMENT
D'EAU POTABLE
Utilisation et contrôle
de leur mise en oeuvre
(10 Euros) | 9 L'OZONATION DES EAUX
Principe, exploitation
et maintenance des installations
(12 Euros) | 16 LE DIOXYDE DE CHLORE
Production - Utilisation
Contrôle
(12 Euros) |
| 4 INSTRUMENTS DE MESURE
dans le contrôle de la qualité
des eaux
Utilisation et entretien
(13 Euros) | 10 LA CHLORATION DES EAUX
Principe, exploitation
et maintenance des installations
(12 Euros) | 17 LA SURPRESSION
Principe - Applications
Dimensionnement
(13 Euros) |
| 5 LE COMPTAGE
La distribution de l'eau potable
(10 Euros) | 11 LA TELEGESTION
DES RESEAUX
Principe, matériels
et équipements, exploitation
(12 Euros) | 18 LE POMPAGE
DES EAUX USEES
Conception - Réception
Entretien et maintenance
(13 Euros) |
| 6 LA ROBINETTERIE
Choix - Mise en oeuvre
Entretien
(12 Euros) | 12 POSE DES CANALISATIONS
Pour l'adduction et la distribution
de l'eau potable
(16 Euros) | HS QU'EST-CE QUE
L'EPURATION ?
(85 F) |



Commande

Office Internationale de l'Eau - Le CNFME
22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 00 - Fax : 05 55 11 47 01 - cnfme@oieau.fr

D'un Continent à l'Autre



TCHAD

Le nouveau schéma directeur national de l'eau et de l'assainissement

Le Tchad se relève d'une trop longue guerre civile et son économie est fortement ravivée par le démarrage de l'exploitation pétrolière.

Les programmes pour l'alimentation en eau et la promotion de l'hygiène se sont succédés :

- Décennie Internationale de l'eau en 1985
- Plan "TCHAD vers le futur" et la Table ronde de Genève III en 1990
- Plan d'orientation "Préparer le TCHAD au défi du XXIe siècle" en 1997
- Table ronde de Genève IV en 1998.

L'hydraulique villageoise a connu une forte amélioration avec la création de plusieurs milliers de points d'eau nouveaux et de centaines d'installations autogérées.

Aujourd'hui, on peut être optimiste car les bases d'une nouvelle organisation institutionnelle sont en place :

- ❖ le code de l'eau a été promulgué en Janvier 2000,
- ❖ la décentralisation est entamée et les obstacles sont identifiés,
- ❖ la STEE, principale société des eaux du Pays, entame une nouvelle mutation pour se transformer en un outil efficace de gestion opérationnel.

Dans ce contexte, l'élaboration du nouveau Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement, financé par le PNUD, est l'occasion :

- ➔ d'orienter prioritairement les ressources financières nouvelles vers les projets plus essentiels (la santé par exemple),
- ➔ d'utiliser les expériences réussies, au premier rang desquelles l'hydraulique villageoise et les comités d'assainissement,
- ➔ d'impliquer le tissu des petites entreprises locales tchadiennes.

L'OIEau pour sa part contribue à la rédaction du volet urbain.

KENYA

Développement des Ressources Humaines

Le programme d'assistance technique, démarré en 1995 avec le Ministère Kenyan de l'Environnement et des Ressources Naturelles pour le développement des ressources humaines sur financement du Ministère français des Affaires Etrangères, s'achève.

Il a permis, avec l'appui de l'OIEau, la réalisation de nombreuses actions de formation dans les "Districts Water Offices" (DWO) et au ministère lui-même, avec notamment la création d'une Unité de Développement des Ressources Humaines au sein de celui-ci.

Les résultats obtenus tout au long du projet ont été analysés et présentés lors d'un séminaire organisé à Nairobi le 21 juin 2001. La mise en place de deux fonds décentralisés de financement est envisagée : le Fonds d'Etude et

de Formation (FEF) permettant de financer la formation des personnels des DWO et le Fonds pour Projets Pédagogiques (FPP) destiné au financement des formateurs du KEWI (Kenyan Water Institute).

Compte tenu des réformes en cours de l'Etat et des transferts de compétences envisagés, il va s'agir maintenant de renforcer les compétences du KEWI et de lui apporter le soutien nécessaire afin qu'il puisse progressivement atteindre une autonomie financière et gérer une politique nationale de formation (inventaire de l'existant, enquête de marché, choix des thématiques de formation et des installations pédagogiques, ...) définie dans la première phase de notre coopération ...

"WATER UTILITY PARTNERSHIP"

Une conférence efficace

Le "Water Utility Partnership (WUP)" a fait le point sur l'avancement du projet "Réformes Institutionnelles en Afrique", financé par la France et la Banque Mondiale, lors de la Conférence de Kampala, du 26 février au 2 mars 2001, qui a réuni les représentants de 34 pays d'Afrique (15 francophones, 18 anglophones et 1 lusophone) de 9 pays donateurs d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie, ainsi que de la Banque Mondiale, des Programmes des Nations Unies et des banques africaines de développement (BAD et DBSA).

Les principales conclusions ont été les suivantes :

- 1 La mobilisation politique est indispensable au progrès des réformes dans le domaine de l'eau, en particulier le recouvrement des coûts sur le 1^{er} client des distributeurs qui est partout l'Etat ;
- 2 Le souci d'approvisionner les pauvres doit rester constamment l'objectif principal ;
- 3 La privatisation radicale à l'anglaise n'emporte pas l'enthousiasme : il y a encore bien des doutes sur l'efficacité du régulateur ;

- 4 La préoccupation pour l'assainissement a été clairement exprimée pour la 1^{ère} fois en Afrique.

Sur proposition de l'OIEau, choisi comme opérateur par le WUP, un 1^{er} sous-projet consiste à améliorer la gestion des services par une mise en commun des expériences (knowledge management) des entreprises et des administrations africaines du secteur de l'eau pour 5 Pays pilotes (Cameroun, Côte d'Ivoire, Mozambique, République Sud Africaine, Tanzanie), une trentaine de professionnels ont été approchés pour alimenter une base documentaire spécialisée, embryon d'une future "Unité d'Observation et d'Evaluation des Réformes Institutionnelles".





Amérique Latine

BOLIVIE

De nouvelles normes de qualité pour les services d'eau potable et d'assainissement

Sur financement de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), l'Office International de l'Eau et le BCEOM ont collaboré au "Programme de Développement du Cadre de Régulation du secteur de l'Eau et de l'Assainissement" du gouvernement bolivien, en élaborant un ensemble de normes et de guides techniques pour la gestion des services.

A partir d'une analyse de la situation réglementaire, aussi bien au niveau national bolivien qu'international (France, Etats-Unis, Pérou), les normes et guides techniques suivants ont été rédigés :

- Qualité de l'eau pour la consommation humaine,
- Rejets des eaux usées industrielles dans le réseau d'assainissement,
- Mesures normalisées de l'eau potable et des eaux usées,
- Conditions de distribution d'eau potable,
- Eau non comptabilisée - macro et micro mesures,
- Système de comptage, facturation et recouvrement,
- Information des usagers et gestion des réclamations.

VENEZUELA

Un système national de formation professionnelle

Le travail réalisé pour HIDROVEN par l'Office International de l'Eau en 1999 et 2000, grâce à l'appui de l'Ambassade de France et de la Banque Interaméricaine de Développement, a permis d'élaborer une proposition de création d'un Centre de Formation aux Métiers de l'eau ("Centro de Mejoramiento para el Personal del Agua y Saneamiento").

Les études ont permis de préciser le cadre institutionnel, légal, technique, financier et pédagogique qui permettrait de voir se matérialiser ce Centre, qui pourrait être localisé près de la station de pompage N° 21 du service de l'eau potable de Caracas.

MEXIQUE

Un besoin d'information sur l'eau

Au Mexique, l'eau joue un rôle essentiel dans le développement.

Le Gouvernement souhaite développer la participation directe des divers acteurs intervenant dans la gestion et l'aménagement des ressources en les impliquant dans les processus de prise de décisions qui affectent la qualité, la disponibilité et la préservation de l'eau.

Dans ce sens, la Commission Nationale de l'Eau du Mexique (CNA) a entrepris une large réforme du secteur qui comprend, entre autres, la création et le développement de Conseils et de Commissions de bassins, sous-bassins et aquifères.

Ces organismes de bassin composés de représentants des Autorités fédérales, étatiques et municipales et des divers utilisateurs de l'eau sont des lieux de concertation, de planification et de discussion des problèmes que pose le partage des ressources entre les divers usages.

Cette participation décentralisée suppose que ces organismes de bassin aient rapidement accès à toute l'information nécessaire afin de prendre les décisions appropriées.

Pour satisfaire ces besoins, les Règles d'Organisation et de Fonctionnement des Conseils de Bassin prévoient qu'ils puissent s'appuyer sur des Centres d'Information et de Consultation sur l'Eau (CICA).

Dans le cadre de la création de ces CICA, une présentation de l'expérience française dans le domaine de la gestion

des données sur l'eau et une mission d'experts ont été conduites par l'OIEau, grâce à un cofinancement du Ministère français des Affaires Etrangères et de la CNA sur fonds de l'OMM (Organisation Météorologique Mondiale).

L'objectif de cette mission était d'appuyer la Coordination des Conseils de Bassin (CCC) et l'Unité de Programmes Ruraux (UPR) de la CNA, lors de la conception et de la formulation d'un projet permettant le développement institutionnel d'un système d'information pour la gestion intégrée de l'eau et pour l'organisation et la mise en place d'un centre d'information et de consultation sur l'eau permettant de consolider et de développer progressivement les Conseils de Bassin et leurs Groupes Auxiliaires".

Cette mission a permis :

- Une réflexion sur le positionnement des systèmes d'information actuels par rapport aux futurs CICA suite à des rencontres avec les départements de la CNA et des services d'Etats et de municipalités concernés;
- La préparation d'un guide méthodologique pour la mise en place des centres d'information;
- La proposition d'un programme pilote pour le lancement de deux centres d'information expérimentaux l'un à Pachuca dans l'Etat d'Hidalgo et l'autre à Torreón dans l'Etat de Coahuila.

La réorganisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement

L'année 2000 a assurément constitué une année charnière au Venezuela dans la réorganisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement.

L'Office International de l'Eau a procédé à une analyse très approfondie du projet de Loi sur la Prestation de Services.

Décentralisation, gestion des services au niveau municipal, et participation du secteur privé devraient progressivement faire leur chemin dans l'organisation vénézuélienne. Bien évidemment, ces nouvelles modalités ne sont pas faciles à mettre en œuvre. Toute une phase de sensibilisation, de communication et de formation des acteurs locaux sera nécessaire.

Les modalités d'application sur le terrain par les responsables de collectivités intéressent particulièrement HIDROVEN.

Le Dr. Pierre-Guy Morani, Conseiller général des Alpes Maritimes, Maire de Gilette et Président du SIEVI (Syndicat Intercommunal de l'Estéron et du Var Inférieur), par ailleurs administrateur de l'OIEau, a participé au séminaire régional sur la gestion de l'eau qui s'est tenu à Caracas en Novembre 2000.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoop@oieau.fr



Amérique Latine

BRÉSIL

Le Nordeste se mobilise

Dans le cadre d'un financement de la Banque Mondiale, l'Office International de l'Eau intervient en 2001, en consortium avec Sogreah et Concremat, pour un projet visant à moderniser **L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE L'ETAT DU CEARA** en matière de gestion de ses ressources en eau. Même s'il existe certaines analogies quant aux objectifs globaux avec le projet mené dans le Paraná en 1999/2000 (cf. article ci-après), le contexte géographique, climatique, socio-économique et culturel du Ceara est clairement très différent.

Cette diversité fait la richesse du Brésil. Le Ceara fait partie du Nordeste et est représentatif des difficultés qui y sont rencontrées pour la gestion de l'eau, en termes qualitatifs, quantitatifs, d'équilibre global des écosystèmes. La forte prise de conscience des Autorités Locales et leur volonté politique manifestée au cours de ces dernières années permettront de mobiliser les énergies pour trouver des solutions originales et adaptées.

Un Centre de Formation aux Métiers de l'Eau ?

Avec le soutien du Secrétariat Brésilien aux Ressources Hydriques – Ministère de l'Environnement – et de l'Ambassade de France au Brésil, l'OIEau, en liaison avec l'Université fédérale de Brasilia poursuit en 2001 l'étude de faisabilité de la création d'un **Centre brésilien de Formation aux Métiers de l'Eau**.

Il s'agit d'étudier la viabilité d'une structure de droit brésilien, qui pourrait avoir **une double vocation** :

- **Administrative** : à destination des fonctionnaires fédéraux et des Etats brésiliens pour favoriser la mise en œuvre de la Loi de janvier 1997, qui a notamment instauré le principe de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant.
- **Technique** : pour permettre, à toutes les catégories professionnelles du secteur de l'eau du Brésil, de bénéficier de stages pratiques de formation continue, dans tous les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement, de l'industrie ou de l'irrigation, tant en matière de conception des ouvrages que d'exploitation et de maintenance et de gestion des services.

SNIRH - Système National d'Information sur les Ressources en Eau

Le Brésil possède une culture et un savoir-faire indéniable en matière de gestion des ressources en eau.

Après avoir été un précurseur en matière de gestion quantitative, principalement orientée vers la production hydroélectrique (loi sur l'eau de 1934), le Brésil a mis en place, dès le début des années 90, une politique environnementale avec des actions de suivi et de gestion de la qualité des eaux.

La loi de 1997 définit la Politique brésilienne sur les ressources en eau, résolument orientée vers une approche intégrée par bassin, tandis qu'une loi, adoptée en juillet 2000, a permis la création de la nouvelle entité fédérale qui sera désormais chargée de la gestion des ressources hydriques nationales : l'ANA - Agence Nationale de l'Eau.

Une autre caractéristique fondamentale de la gestion des ressources en eau au Brésil est liée à la répartition des responsabilités administratives définie dans la "Constitution Fédérale d'octobre 1988" qui crée une distinction entre les cours d'eau du domaine étatique et donc gérés par les Etats (il s'agit de tous les cours d'eau ou affluents qui commencent et finissent dans un seul et même Etat) et les cours d'eau du domaine fédéral (cours d'eau internationaux ou qui traversent plusieurs Etats du Brésil). Un cours d'eau étatique pouvant se jeter dans un cours d'eau fédéral, et vice versa, il s'ensuit une forte imbrication des responsabilités de gestion entre le niveau fédéral et les administrations des Etats.

Compte tenu de cet enchevêtrement et des responsabilités dans la gestion des ressources hydriques, une bonne organisation des échanges des données et des informations nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau, entre les diverses organisations concernées, est fondamentale.

Le gouvernement brésilien, conscient de l'importance de l'organisation d'un système cohérent d'information sur l'eau au niveau national, a retenu dès la loi de 97, la mise en place du SNIRH - Système National d'Information sur les Ressources en Eau, comme l'un des principaux instruments de mise en œuvre de la Politique Nationale. Suite à une résolution adoptée en septembre 2000 par le Conseil National des Ressources Hydriques, l'ANA est désormais chargée d'organiser ce système d'information.

Dans le cadre du programme de coopération Bilatérale Franco-brésilien, le Ministère français des Affaires Etrangères a confié à l'OIEau le soin d'étudier les possibilités de coopération spécifique sur le thème de la gestion des données sur l'eau.

Pour répondre à cette demande, deux missions ont été réalisées par M. Haener en novembre et décembre 2000, dans le cadre d'une phase d'étude préliminaire, afin d'analyser le contexte actuel au niveau fédéral et au niveau de cinq Etats –Bahia, Ceara, Goias, Minas-Gerais, District Fédéral de Brasilia- sur les 28 existants au Brésil.

Outre une analyse des aspects législatifs et institutionnels ayant des implications sur la gestion des données, les résultats de cette étude font en particulier ressortir que :

- 1 Il existe au Brésil une multitude d'organismes qui, à des niveaux divers, interviennent dans la collecte et la gestion des données, chacun développant ses propres outils de gestion (Bases de données/ Systèmes d'information géographique / serveur Web).
- 2 Il n'existe pas encore, ni au niveau fédéral ni au niveau des Etats visités, de langage commun d'échanges de données entre les diverses administrations concernées :
 - ➔ Pas de structuration commune et globale (méta données) des données sur l'état des ressources en eau (quantité et qualité), sur les usages (prélèvement, pollution) et sur les facteurs intervenant dans la gestion des ressources (investissement, réglementation) ;
 - ➔ Pas de codification commune au niveau national sauf cas particuliers ;
 - ➔ Pas de format standard d'échange de données.
- 3 Il existe une forte demande de procédures communes d'échange de données en particulier au niveau des services étatiques et des nombreux services locaux qui sont en phase d'élaboration de leur propre système d'information sur l'eau.

La poursuite du programme de coopération bilatérale Franco-Brazilien au cours de l'année 2001 a permis d'analyser les possibilités de coopération à venir, en coordination avec les responsables de l'ANA et du SRH, et d'organiser les échanges d'expérience entre la France et le Brésil sur ce thème de la gestion des données sur l'Eau.

BAHIA

Vallée du Rio Jiquiriçá

L'Autorité des Ressources en Eau de l'Etat de Bahia a l'intention d'initier un mécanisme de redevances prélevées et pollution, appliquées aux eaux brutes dans une première phase.

Ceci va nécessiter la création d'un Fonds Estatal des Ressources en Eau et une Entreprise des Ressources en Eau de Bahia (entreprise mixte), responsables de la gestion des fonds et de la distribution des aides. Les fonds seront centralisés au niveau de l'Etat et redistribués à 85% dans le bassin avec des possibilités de financement entre bassins, pour aider des bassins défavorisés notamment, pour des études et des investissements, 15% étant consacré aux frais de fonctionnement.

Il était difficile d'estimer le budget qui serait disponible pour la Vallée du Rio Jiquiriçá dans un tel cadre. Ainsi, **l'Office International de l'Eau a été sollicité pour concevoir un modèle original qui permette d'avancer rapidement vers une gestion intégrée des ressources en eau, tout en réalisant des simulations financières dans l'hypothèse où le Consortium Intermunicipal de la Vallée du Jiquiriçá (CIVJ) pourrait disposer d'une partie de ressources propres, en appliquant le principe usager-payeur.**

L'objectif serait ainsi de garantir la durabilité de ses actions (actuelles et futures), à travers le développement d'un plan d'action à l'échelle du bassin hydrographique, la coordination de la gestion des ressources en eau du bassin et la mobilisation d'une association d'usagers,... tout en s'intégrant dans le contexte juridico-institutionnel de Bahia et dans le processus de réformes en cours. Un appui politique des autorités étatiques serait bien entendu indispensable pour développer un tel scénario.

Les sources de financement potentielles seraient les municipalités et les usagers : citoyens, entreprises agroalimentaires et agricoles, EMBASA (Service d'eau et d'assainissement de Bahia), sachant que ces fonds ne pourront pas tous être mobilisés simultanément.

Une première approche permet d'estimer à environ 900.000 R\$ le total des redevances pouvant être collectées. Un tel niveau de redevances ne permettrait bien sûr pas de financer directement des ouvrages d'assainissement. Néanmoins, cela permettrait :

- de transformer le Consortium Intermunicipal de la Vallée du Jiquiriçá (CIJV) en une organisation permanente permettant de coordonner la politique de gestion des ressources en eau dans la vallée et de devenir l'interlocuteur naturel de l'administration de l'Etat;
- de travailler avec les maires et tous les usagers (citoyens, agriculteurs, société civile, etc.);
- de créer une association d'usagers pour renforcer le caractère collectif de la prise de décisions, et ceci vers un possible comité de bassin à moyen terme dont le CIVJ serait le secrétariat;
- d'actualiser le Plan de Gestion du Bassin, instrument stratégique qui donne une vision globale des ressources et des usages, qui recherche l'équilibre en impliquant tous les usagers;
- de développer des travaux techniques et des études stratégiques et des outils d'aide à la prise de décisions (système d'information par exemple, etc).

Surtout, ceci renforcerait encore la crédibilité du Consortium de la Vallée du Jiquiriçá et permettrait de faciliter l'appui des organismes étatiques, fédéraux et internationaux qui devront soutenir ses activités.

Les études se poursuivront en 2002 avec l'installation à Salvador d'un collaborateur permanent de l'OIEau pour une année.



PARANA

Système Estatal de Gestion des Ressources en Eau

Le projet financé par la Banque Mondiale auquel a participé l'Office International de l'Eau, sous le leadership du partenaire brésilien Cobrape et en partenariat avec Sogreah, a permis des résultats tout à fait intéressants et prometteurs pour le contexte brésilien.

En effet, ce projet a abouti à la définition d'un **Système Estatal de Gestion des Ressources Hydriques (SEGRH)**, fondé sur les Comités de Bassin au niveau régional, afin d'assurer la participation des autorités fédérales, étatiques et municipales, de la société civile et des usagers de l'eau, c'est à dire de tous les agents qui interfèrent directement avec les cours d'eau par prélèvements ou rejets.

Ces **Comités de Bassin**, s'appuient sur des Unités Exécutives Décentralisées, reconnues par le Gouvernement fédéral comme les **"Agences de l'Eau"** prévues par la Loi 9.433 de 1997 et qui incitent à la création d'associations d'usagers et de consortiums intermunicipaux.

Afin de rechercher des stratégies plus larges et de résoudre des conflits entre bassins voisins, il est prévu de créer un **Conseil Estatal des Ressources en Eau**.

Les compétences du SEGRH se concentrent sur des problèmes considérés "d'intérêt commun" par plusieurs municipalités ou d'une importance stratégique pour l'Etat, c'est à dire des problèmes régionaux : disponibilité et protection des ressources en eau, protection contre les crues, élimination des déchets domestiques ou industriels, liquides ou solides, etc. Ces problèmes seront résolus au niveau régional grâce à des efforts conjoints du gouvernement de l'Etat, des municipalités et des entreprises privées intervenant dans le secteur des ressources en eau.

Son caractère exemplaire transparaît d'ores et déjà dans la Convention (Convenio) signée en septembre 2001 par l'Agence Fédérale de l'Eau (Agência Nacional de Aguas) avec l'Etat du Paraná pour que ce dernier assume la gestion intégrée de l'ensemble formé par les bassins du Haut Rio Iguaçu et Rio Ribeira, qui correspondent à la Région Métropolitaine de Curitiba.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoop@oieau.fr



LIFE 99

Lutte contre les pollutions diffuses dans 6 pays européens

Dans le cadre du programme LIFE 99, L'Office International de l'Eau a proposé à la Commission Européenne d'étudier l'efficacité des politiques de prévention et de contrôle des pollutions diffuses et dispersées des eaux de surface et de comparer les approches de 6 Etats-membres : l'Allemagne, la partie wallonne de la Belgique, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

Sous le pilotage de l'OIEau, ce projet d'un montant de 600.000 Euros a été mené avec la participation de F&N Umwelt-Consult en Allemagne, le Ministère wallon de l'Environnement en Belgique, le RIZA aux Pays-Bas, le Water Research Centre au Royaume-Uni et IVL en Suède.

L'étude consiste à inventorier, analyser et comparer les politiques menées en matière de prévention, résorption et contrôle de la pollution diffuse et dispersée. Les inventaires ont été réalisés sur un échantillon du territoire national de chaque pays, constitué de bassins versants représentatifs : le bassin de la Meuse pour son caractère international mettant en jeu 4 des 6 pays

partenaires ainsi que 3 autres bassins : le Wye en Grande-Bretagne, la Leine en Allemagne et le Svärтан en Suède. Les politiques nationales ont également été considérées sur l'ensemble des territoires.

Débutée en Novembre 1999, cette étude s'est étalée sur 18 mois.

Les travaux ont porté sur 7 sources de pollutions diffuses ou ponctuelles dispersées :

- l'agriculture (pesticides, engrais minéraux et organiques, épandage de boues),
- les rejets des propriétés privées (assainissement autonome notamment),
- les activités non connectées (activités non couvertes par la directive IPPC et non reliées à un réseau collectif d'assainissement),
- les infrastructures de transport via le ruissellement,
- les pollutions historiques (anciens sites industriels, anciennes décharges),

- la pollution atmosphérique par le biais des retombées atmosphériques,
- et les déchets toxiques dispersés.

Les retours d'enquêtes et les recherches bibliographiques ont abouti à l'élaboration de 42 inventaires : un par pays et par thème.

Les données nationales ont été exploitées pour chacun des thèmes et ont conduit à 7 rapports thématiques présentant l'analyse effectuée à partir de ces documents nationaux.

Le rapport final récapitule ces travaux et présente les recommandations applicables à l'ensemble des Etats Européens. Ces recommandations, illustrées par des études de cas ont fait l'objet de discussions au cours d'un colloque qui s'est tenu au Futuroscope de Poitiers en Novembre 2000, réunissant spécialistes et acteurs publics politiques des 6 pays concernés par le sujet.

Un CD Rom disponible depuis juillet 2001 auprès de l'OIEau présente les conclusions de cette étude.

PROCÉDÉS EXTENSIFS D'ÉPURATION POUR LES PETITES ET MOYENNES COLLECTIVITÉS

Publication d'un guide

Les techniques extensives d'épuration des eaux résiduaires urbaines occupent, par définition, plus de surface que les procédés intensifs classiques développés par les grandes agglomérations. Ramené à l'équivalent habitant, les coûts d'investissement de ces deux types de procédés sont du même ordre de grandeur. Cependant, les conditions d'exploitation des procédés extensifs sont plus légères et plus souples. Ces techniques nécessitent une main d'œuvre moins nombreuse et moins spécialisée que les techniques intensives. Elles peuvent être particulièrement adaptées pour les petites et moyennes agglomérations (en 2.000 et 10.000 équivalents habitants selon les termes de la directive "Eaux Résiduaires Urbaines"). Pour ces raisons, il est apparu nécessaire à la Commission Européenne, aux Agences de l'Eau ainsi qu'au Ministère français de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de veiller à la publication d'un guide relatif à ces techniques.



L'Office International de l'Eau (OIEau), en collaboration avec le CEMAGREF et différents partenaires européens, a assuré la rédaction de cet ouvrage.

Après un rappel des normes à respecter par les petites et moyennes agglomérations et une présentation rapide des différentes filières dites intensives, sont décrites plus en détail les techniques extensives suivantes :

Cultures fixées :

- Infiltration-percolation,
- Filtre vertical,
- Filtre horizontal.

Culture libre :

- Lagunage naturel,
- Lagunage à macrophytes,
- Lagunage aéré,

Systèmes mixtes.

Différentes études de cas clôturent le rapport.

Ce guide est en cours de publication dans les 8 langues européennes suivantes : anglais, français, allemand, italien, espagnol, grec, néerlandais et portugais.

RÉGIONS DE LA DIAGONALE CONTINENTALE

Un guide de recommandations pour une meilleure gestion de l'eau

Les conflits d'usages entre les régions d'amont et d'aval pénalisent les "têtes de bassin" qui subissent les décisions d'aménagement des plaines : par exemple, le soutien d'étiage ou la protection contre les crues ont généralement une incidence sur le développement touristique lié à l'eau "des zones d'en haut", les politiques de reforestation interfèrent avec la préservation des zones humides, etc.

L'OIEau et la Junta de Extremadura (Espagne) ont ainsi proposé à l'Union Européenne, dans le cadre du programme INTERREG IIC, de réaliser un guide de recommandations pour améliorer la gestion de l'eau dans les régions de la diagonale continentale (Limousin, Auvergne, Midi-Pyrénées, toutes les régions d'Espagne et du Portugal). Son but est d'améliorer les relations entre les régions d'amont et d'aval et de faciliter la mise en cohérence des politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire dans une logique de développement durable de ces régions.

Le projet s'est déroulé en trois étapes :

① **La réalisation d'un diagnostic** sur les relations "têtes de bassin/aval" avec une quinzaine d'acteurs de l'eau ayant des intérêts différents selon leurs origines géographiques (territoires d'amont ou d'aval). Ont ainsi été mises en évidence les interactions entre les usages des territoires, les différentes perceptions des uns envers les autres, ainsi que les initiatives innovantes menées dans les régions du Massif Central et d'Extremadura. Les interactions entre les têtes de bassin et l'aval peuvent être regroupées en trois grandes familles :

■ **Une interdépendance** pour la quantité et la qualité de l'eau transmise d'amont vers l'aval est donc pour le partage de la ressource,

■ **Un atout** pour le développement des territoires traversés par un cours d'eau avec les notions de liens physiques, humains, d'unité de la rivière, ...,

■ **Des contraintes** et des devoirs avec des interférences entre groupes culturels et économies, l'expression de conflits, ou au contraire l'absence de relations entre ces territoires.

② **L'élaboration de Recommandations pour une meilleure gestion de l'eau** conciliant le développement des régions "têtes de bassin" et celui des régions d'aval. Consignées dans un guide, elles ont plusieurs objectifs :

● préconiser des orientations de valorisation de la ressource d'un même bassin,

- organiser une gestion globale de l'eau qui concilie les différents intérêts,
- construire une démarche innovante pour la régulation des conflits d'usages, qui prenne en compte la gestion de l'eau dans les politiques sectorielles et mette en cohérence les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire.

Huit familles de Recommandations ont émergé de l'analyse qui a tenté d'apporter quelques réponses aux questions suivantes : Comment optimiser le partage de la ressource ? Comment renforcer les atouts ? Comment transformer les contraintes subies en devoirs compris et acceptés ?

R1 : Améliorer la connaissance : pluridisciplinarité,

R2 : Adapter les structures et les outils existants,

R3 : Créer de nouveaux outils,

R4 : Former, informer, communiquer,

R5 : Développer la concertation, la médiation,

R6 : Créer de nouveaux principes de financement "solidaires",

R7 : Evaluer les actions et les programmes,

R8 : Repenser les choix politiques dans une logique de développement durable.

③ **La diffusion du Guide de Recommandations :**

➤ **un séminaire** "diagonale continentale", destiné à réunir les acteurs de la gestion de l'eau (représentants des collectivités territoriales, des usagers, des administrations, des organismes de bassin, des scientifiques...), fut organisé pour discuter du projet de guide de recommandations le 24 septembre 2001, à Limoges.

➤ **un site Internet** a été créé à cet effet ayant pour vocation d'informer les acteurs de l'eau de cette initiative, puis d'offrir la possibilité de consulter le guide de recommandations enrichi par les débats du séminaire du 24 septembre :

<http://www.oieau.fr/amont-aval>



"AQUALINGUA" 150 schémas légendés sur l'eau en ligne et en 15 langues

Ce projet Leonardo da Vinci, lancé en novembre 2001, a pour objet de mettre en ligne sur le serveur de l'OIEau environ 150 schémas liés au secteur de l'eau (traitement de l'eau potable et des eaux usées, gestion des rivières, gestion des risques, ...) en 15 langues : 9 langues de l'Union Européenne et 6 langues d'Europe Centrale.

Pour chaque schéma, les légendes seront donc traduites et accessibles directement sur le site suivant la langue choisie par l'utilisateur; à chaque mot sera associé, toujours dans chaque langue, une phrase permettant de retrouver le mot dans son contexte et un fichier vocal lui sera joint électroniquement.

Ce projet est conduit avec 17 partenaires de l'Union Européenne et des pays d'Europe Centrale; la compagnie Feder-gasaqua (Italie) se chargera de la promotion des produits résultant du projet avec la collaboration de l'OIEau qui est le coordinateur principal d'AQUALINGUA.

Le projet aboutira en juin 2003.

Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-mail : snide@oieau.fr



CENTRE THÉMATIQUE EUROPÉEN POUR LES EAUX

L'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) a décidé de confier pour une nouvelle période de trois ans renouvelable l'animation de son "Centre Thématique Européen pour les Eaux - ETC-WAT" au consortium piloté par le WRc anglais et dont l'OIEau en est le correspondant français en liaison avec IFREMER.

Le "Centre Thématique Européen pour les Eaux" a été créé en 2001 par fusion du Centre Thématique sur les Eaux Continentales et du Centre Thématique sur l'Environnement Marin et Côtier. Ce regroupement permet d'intégrer l'ensemble du cycle de l'eau. Ce nouveau centre est un des cinq centres thématiques de l'Agence dont la mission est de fournir à celle-ci une assistance dans la production d'une information fiable et comparable sur l'environnement en Europe, dans les 24 pays membres de l'AEE.

Le programme de travail retenu est étroitement lié aux objectifs de l'AEE parmi lesquels on peut retenir notamment la volonté de s'impliquer dans la mise en place et l'évaluation des politiques environnementales et l'élargissement aux pays de l'Europe de l'Est. Il comprend deux tâches essentielles :

- l'approche intégrée, dans une logique de développement durable,
- et le système d'information dans toutes ses composantes.

"Eurowaternet" et "Waterbase"

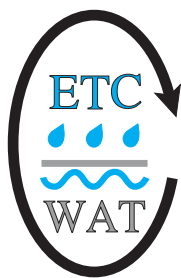
Le réseau "Eurowaternet" de surveillance des eaux continentales va être étendu aux eaux côtières et marines et à l'Est de l'Europe pour permettre de constituer un réseau européen unique. Les données issues des travaux précédents sur les eaux douces et les eaux marines et des collectes en cours sont regroupées dans une base de données "Waterbase", bientôt accessible sur le web.

Des indicateurs synthétiques annuels

Le Centre Thématique a sélectionné une série d'une soixantaine d'indicateurs répondant à sept groupes de questions concernant la politique de l'eau. Leur actualisation donnera lieu à la publication d'un rapport annuel sur l'état des ressources en eau en Europe.

Les émissions dans les eaux

L'OIEau est responsable du développement du volet "émissions" du réseau "Eurowaternet" qui comprend notamment une approche méthodologique. L'OIEau est ainsi impliqué dans différents groupes européens travaillant sur les inventaires d'émissions. Ce travail s'inscrit en particulier dans le contexte de la Directive IPPC et de son outil EPER et du volet "pressions" sur le milieu de la Directive Cadre.



Le consortium est composé des partenaires suivants :

- AWW (Autriche),
- CEDEX (Espagne),
- ENEA (Italie),
- IFREMER (France),
- IMGW (Pologne),
- NCMR (Grèce),
- NERI (Danemark),
- NIVA (Norvège),
- OIEau (France),
- Vituki Consult (Hongrie)
- WRc (Angleterre).



PROJET "EDEN-IW"

Vers un réseau mondial d'échange de données environnementales

L'Office International de l'Eau participe au projet "EDEN-IW" qui a été retenu par la DG XIII dans le cadre du 5^{ème} PCRD.

"EDEN"

Le projet "EDEN" (Environmental Data Exchange Network) est une initiative commune à l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE), à l'EPA américain et aux Départements américains de la Défense et de l'Energie.

Il vise à permettre un meilleur accès à l'information environnementale en s'appuyant sur des innovations technologiques expérimentées aux Etats-Unis en matière d'accès aux bases de données hétérogènes.

L'objectif de "EDEN-IW"

Le projet porte sur les eaux continentales (Inland Waters).

Il vise à :

- développer un service d'accès à des bases de données hétérogènes, locales et nationales, à destination des administrations et organismes européens et nationaux, éventuellement à un public plus large,
- tester des technologies novatrices en matière d'ingénierie de la connaissance (les "agents intelligents").

Il consiste à réaliser un système qui, en s'appuyant sur des glossaires et thésauri multilingues, dans un environnement de type Web, à travers le réseau EIONET de l'AEE :

- offre à l'utilisateur la possibilité d'exprimer sa question en ignorant le contenu et la localisation des bases de données partenaires,
- interprète la question de l'utilisateur, l'adapte à la structure des différentes bases de données concernées et l'adresse à ces bases,
- assemble et synthétise les résultats obtenus.

Le montage d'EDEN-IW

Le projet est piloté par le Joint Research Center (JRC) à Ispra. Il regroupe les partenaires suivants :

- ➔ National Environmental Research Institute (NERI), Danemark,
- ➔ European Dynamics S.A. (ED), Grèce,
- ➔ Office International de l'Eau (OIEau), France,
- ➔ Consiglio Nazionale delle Ricerche (CNR), Italie,
- ➔ Queen Mary and Westfield College (QMW), UK.

Outre le JRC, deux organismes prennent en charge les aspects technologiques : QMW, qui fournit le moteur "intelligent" et ED, qui a fourni l'infrastructure EIONET de l'AEE.

Le NERI et l'OIEau interviennent sur les aspects "eau", en recensant les attentes des utilisateurs, en analysant les bases de données européennes qui feront l'objet d'une expérimentation, en adaptant les thésauri et nomenclatures pour le projet.

Enfin le CNR intervient pour les nomenclatures environnementales, puisqu'il pilote déjà les travaux du thésaurus européen GEMET.

Un groupe d'utilisateurs est associé au projet. Il est constitué de l'AEE et de l'ETC/WAT, du Ministère de l'Environnement Italien, de l'US-EPA et des Départements américains de la Défense et de l'Energie. Ce groupe peut être élargi à des utilisateurs désireux de s'investir dans le projet, et des contacts ont déjà été pris avec l'EA anglaise et l'UNEP.

Le projet s'étale sur 36 mois, pour une subvention de 2.4 millions d'EURO apportée par la Commission Européenne et le Ministère français de l'Environnement pour ce qui concerne la France.

Le rôle de l'Office International de l'Eau

L'OIEau, comme le NERI, apporte le lien entre les aspects technologiques du projet et les utilisateurs :

- ❖ analyse des besoins utilisateurs (quels types de question doivent être prévus dans le système),
- ❖ recensement et analyse des bases de données qui feront l'objet de l'expérimentation (a priori la BNDE française et 4 autres bases dont "Waterbase" de l'AEE),
- ❖ analyse des thésauri, glossaires, nomenclatures de termes "eau" utilisés dans les différents pays et mise en œuvre des passerelles entre ces outils,
- ❖ tests des outils développés par le projet,
- ❖ Information sur le projet auprès des utilisateurs.

L'intérêt du projet

Ce projet est l'occasion de :

- ◆ participer à un projet appuyé par l'AEE et concourant à sa politique d'accès à l'information,
- ◆ promouvoir le thésaurus de l'eau multilingue développé par l'OIEau avec le MATE et les Agences de l'Eau françaises,
- ◆ diffuser les travaux normatifs du SANDRE,
- ◆ élargir le RNDE à travers ses banques (BNDE) au niveau européen,
- ◆ assimiler les nouvelles normes ISO de description des méta-données,
- ◆ tester de nouvelles technologies en matière d'accès aux bases de données sur le Web, et aussi l'apport de la norme XML qui représente l'avenir des formats d'échange de données du SANDRE,
- ◆ être en contact avec divers organismes européens au sein du 5^{ème} PCRD.



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-mail : snide@oieau.fr

HONGRIE ET ROUMANIE

Pollution sans frontière

Les événements de pollution accidentelle ayant affecté une rivière transfrontalière entre la Roumanie et la Hongrie ont mis en évidence la nécessité de renforcer la coopération entre les deux pays sur l'ensemble des aspects liés à la gestion de bassin.

Le projet consiste en un échange d'expériences entre la France, la Roumanie et la Hongrie, appliqué à la rivière Crisuri, où un Comité de Bassin expérimental a été mis en place, dès 1999, sur la partie roumaine dans le cadre du programme PHARE-Partenariats, financé par la Commission Européenne et le Ministère français des Affaires Etrangères.

L'objectif est d'établir un programme commun de travail entre les entités des deux pays en charge de la gestion de l'eau au niveau de ce bassin pilote, portant notamment sur les volets suivants :

- **Le renforcement des systèmes d'alerte** en cas de pollutions accidentelles et de l'amélioration des politiques de prévention des pollutions industrielles ;
- L'analyse des outils existants pour la gestion intégrée des ressources en eau et des procédures d'élaboration d'un **plan de gestion du bassin pilote transfrontier**, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive-Cadre européenne ;
- **L'organisation des échanges de données** et harmonisation des méthodes analytiques ;
- **L'information des responsables des collectivités locales** sur leur rôle dans la gestion du bassin ;
- **L'accès du public à l'information.**

Ce projet international est financé conjointement par les Ministères français des Affaires Etrangères et de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Il comporte des missions d'experts français et différentes réunions tripartites dans les trois pays en vue d'analyser la situation et échanger des expériences.

Au delà de cette première phase, le lancement d'un projet d'envergure internationale est prévu sur la base des termes de référence en cours de préparation.

RUSSIE

La Volga - bassin pilote.

Rassemblés au sein d'un consortium, BCEOM, chef de file du projet, VERSeau et l'OIEau mènent depuis un an sur financement de l'Union Européenne (Tacis) un projet qui doit jeter les bases des réformes institutionnelles indispensables en Russie pour atteindre une gestion intégrée des ressources en eau, inspirée directement des modèles européens. Ce projet a la Volga, et plus particulièrement son affluent l'Oka - sous bassin dont dépendent l'alimentation et les rejets de la ville de Moscou, comme zone test d'application pilote.

La mise en place d'une unité de planification et d'une instance de concertation sur ce sous-bassin est maintenant imminente.

Les tâches des "Agence de bassin" (BVU) en Russie sont en train de changer. En effet, elles sont en passe de devenir, entre autres, les agences exécutives responsables de produire l'information nécessaire pour faciliter la prise de décision par les conseils de bassins.

Dans le cadre de ce projet, la création d'un système d'information des "BVU" a particulièrement été étudié par l'OIEau.

Un département de planification sera particulièrement chargé, dans chaque "BVU", d'organiser et de gérer le système d'information pour la gestion intégrée des ressources au niveau du bassin.

Pour organiser la production des informations utiles, le "BVU" devra combiner d'une part des informations sur l'état des ressources en eau et d'autre part sur la pression exercée sur ces ressources par les utilisateurs.

Ainsi dans une première étape, le système d'information des "BVU" devra exploiter des données relatives :

- Aux caractéristiques des réserves en eau et des ouvrages hydrauliques,
- A la météorologie et aux ressources en eau de surface (aspects quantitatifs et qualitatifs),

- Aux eaux souterraines (aspects quantitatifs et qualitatifs),
- A la caractérisation des principaux pollueurs et utilisateurs d'eau,
- Aux prélèvements, usages et rejets effectués dans le bassin.

Or, en Russie comme dans la plupart des pays du monde, la production et la gestion de l'ensemble de ces données sont assurées par de multiples organismes, dépendant des divers services publics (Organes exécutifs fédéraux dans le cas de la Russie), chacun d'eux ayant développé ses propres procédures en fonction de ses besoins et contraintes particulières.

Dans le cadre du projet TACIS ENVRUS9801, l'appui au développement des systèmes d'information des "BVU" a commencé par une "analyse institutionnelle des flux de données". Cette étude visait à analyser les informations disponibles et à voir comment adapter les flux d'informations afin que l'Unité de Planification des "BVU" ait un accès homogène aux données qui lui sont nécessaires pour mener à bien ses activités.

Dans un premier temps, l'OIEau a analysé l'organisation actuelle et son contexte législatif, institutionnel et organisationnel.

A la lumière des schémas de flux de données élaborés, il est apparu que les BVU n'ont pour le moment pas accès à la plupart des données qui leur sont nécessaires pour assurer leur rôle de planification.

Le rapport d'étude a donc débouché sur des recommandations concrètes pour permettre les échanges indispensables entre les institutions, avec des propositions pour la rédaction des décrets nécessaires au renforcement des compétences des "BVU".

Navigation sur La Volga



SLOVÉNIE

Priorité à la formation

Dans le cadre du processus d'intégration à l'Union Européenne, la Slovénie s'est engagée à transposer et à mettre en application les directives communautaires du domaine de l'eau.

Cela se traduit par des travaux de mise en conformité des outils législatifs et réglementaires, un important programme de modernisation des services et des modes d'organisation, la réalisation de nouvelles infrastructures.

Le secteur de l'eau est tout particulièrement confronté à des difficultés de fonctionnement et d'organisation ; la formation de son personnel devient un enjeu stratégique de première importance pour la mise en application effective des directives européennes.

Il apparaît nécessaire de renforcer, par la mise en place de plans de formation à l'échelon des entreprises ou à l'échelon national, la qualification professionnelle des agents et de faciliter leur adaptation :

- aux évolutions technologiques très rapides dans les métiers liés à l'eau,
- à la complexité croissante des systèmes et des techniques nécessaires pour s'adapter aux nouvelles normes,
- aux exigences nouvelles en matière de qualité du service rendu aux usagers.

En conséquence, les autorités slovènes envisagent la création d'un centre de formation aux métiers de l'eau et, à cet effet, ont sollicité le concours de la France pour réaliser une étude de faisabilité.

Cofinancée par les Ministères français des Affaires Etrangères, et de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et par le Gouvernement slovène, l'étude de faisabilité, commencée fin 2000, comporte trois volets :

- 1 L'analyse des principaux paramètres pour préciser la typologie des personnels et leurs besoins en formation par thèmes techniques et par postes, ainsi que les dysfonctionnements rencontrés par les entreprises d'eau pour la gestion, l'exploitation et l'action commerciale,
- 2 Le recensement des structures de formation existantes, de leurs moyens et de leurs pratiques actuelles,
- 3 Une proposition sur les perspectives de création et de fonctionnement du futur centre de formation slovène.

Le Ministère slovène de l'Environnement dispose ainsi d'une analyse précise des besoins en formation du secteur de l'eau et de l'assainissement, ainsi que d'une évaluation du projet de centre de formation.

Un voyage d'études en France en décembre 2001 a permis de présenter le rôle et fonctionnement du Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) de Limoges-La Souterraine ainsi que d'évaluer les nouveaux besoins en formation nécessaires à la mise en application des directives européennes.

KOSOVO

Mise en place d'une politique intégrée de l'eau

Le Département de l'Agriculture, des Forêts et du Développement Rural (DAFRD) du Kosovo a préparé en liaison avec les autres Départements concernés: Administration locale, Protection de l'Environnement, Santé, Reconstruction, Services Publics, Commerce et Industrie, un document d'analyse sur la gestion concertée et intégrée d'une politique de gestion de l'eau au Kosovo. Les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ont également été associés à la préparation de ce document.

Le Groupe Interdépartemental a procédé à l'identification des problèmes et esquissé une proposition de mise en place d'institutions appropriées visant à permettre une gestion concertée de l'eau au Kosovo.

En conclusion de cette mission de consultant, un atelier de deux jours s'est tenu à Pristina les 30 et 31 août 2001.

L'atelier intitulé "Utilisation des ressources en eau et développement d'une politique de l'eau au Kosovo", et élaboré autour de cinq grands thèmes (données, demande et disponibilité, qualité et protection de l'environnement, aspects institutionnels, lois et réglementations), a permis de définir des orientations et recommandations pour appuyer et préciser les orientations actuelles et faire face aux besoins prioritaires.

M. Joël Mancel, Directeur à l'OIEau, membre de la FFE, participait à ce séminaire à la demande des Ministères français des Affaires Etrangères et de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Deux thèmes se sont dégagés :

- **La création de deux Organismes de Bassin,**
- **Le cadre institutionnel général à construire avec la création d'un "Bureau des Ressources en Eau" au niveau central.**

C'est sur ce niveau intermédiaire entre le niveau central et le niveau local (collectivités locales, associations et irrigants, ...) que devra être porté l'accent. Les points suivants seront plus particulièrement étudiés :

- Le rôle et la mission d'un organisme de bassin,
- Son insertion dans le cadre institutionnel global au Kosovo,
- Son organisation : la représentativité et la participation des communes, des différents groupes d'usagers, des administrations,
- Les modalités de réalisation d'un plan de gestion, en harmonie avec la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau ; les conditions spécifiques éventuelles des sous-bassins seront examinées,
- Les modalités de financement et de fonctionnement.

La France, en liaison avec DAFRD, le Groupe Interdépartemental et la Finlande qui analysera le cadre institutionnel général, interviendra pour faire des propositions concrètes d'organisation et de structuration des deux organismes de bassin adaptées au contexte kosovar.

Le système de gestion des données et des informations dans le secteur de l'eau

La prise de décision efficace dans le domaine de la gestion des ressources en eau nécessite de pouvoir accéder à des informations pertinentes, fiables et qui répondent aux besoins des décideurs.

Dans le cas du Kosovo, que ce soit au niveau de la province ou au niveau des bassins versants, l'information nécessaire (identification des ressources en eau, description des réseaux de mesures, données sur l'état quantitatif et qualitatif des ressources disponibles, caractéristiques des "pollueur/utilisateurs" de leurs rejets et prélèvements ...), est dispersée, non homogène et quelquefois même absente.

Il est donc nécessaire et urgent d'étudier les possibilités de mise en place d'un cadre organisationnel et technique approprié visant à produire et à diffuser l'information attendue par les décideurs et usagers.

L'expérience française qui sera apportée par l'OIEau, membre de la FFE, portera sur :

- ❖ **L'identification des textes législatifs relatifs à la gestion des données sur l'eau,** des principales institutions concernées dans le système actuel et dans le cadre institutionnel prévu, par la gestion des ressources en eau avec une analyse de leur rôle dans la gestion des données sur l'eau et des principaux producteurs de données et gestionnaires de systèmes d'information sur l'eau ;
- ❖ **L'analyse des principaux flux de données** entre opérateurs et des principales attentes relatives aux systèmes d'information sur l'eau à développer ;
- ❖ **La définition d'équipements prioritaires.**

Les réflexions sur ces thèmes prioritaires, élaborées par les experts français, seront bien entendu menées en étroite collaboration avec les autorités kosovars, le MINUK (Mission des Nations Unies pour le Kosovo) ainsi que les équipes de l'Agence Européenne de Reconstruction et de la Banque Mondiale.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoop@oieau.fr



Un rappel du contexte

Le processus de jumelage consiste à mettre à la disposition des pays d'Europe Centrale et Orientale, candidats à l'adhésion à l'Union Européenne, l'ensemble de connaissances techniques et administratives leur permettant d'intégrer dans leur droit national les acquis réglementaires communautaires déjà appliqués par l'ensemble des 15 Etats-Membres actuels.

Le renforcement institutionnel, sous cette forme de jumelage entre administrations de l'Europe de l'Ouest avec leurs homologues de l'Est, constitue l'une des priorités du programme PHARE de la Commission Européenne.

Cette coopération globale pluriannuelle vise à doter chaque pays candidat d'une organisation efficace et opérationnelle, lui permettant de s'acquitter de ses futures obligations communautaires.

Une convention est ainsi passée entre le Pays candidat et l'Etat-membre retenu pour chaque jumelage; elle détermine les résultats attendus, les responsabilités de chaque partie, les moyens à mettre en œuvre et leur coût.

Lorsque plusieurs Etats-membres sont concernés, l'un d'eux assume la responsabilité de chef de projet et signe la convention au nom des autres.

Les modalités de coopération suivantes sont prévues pour chaque jumelage :

- des détachements à plein temps de longue durée de fonctionnaires des Etats-membres dans les Pays candidats, en qualité de "Conseillers Pré-Adhésion",
- des missions de courte durée, effectuées dans les Pays concernés par des spécialistes de chaque directive,
- des stages dans les administrations et organismes compétents des Etats-membres, organisés pour les experts des pays candidats, participant à la phase de transposition,
- des formations des personnels qui devront faire fonctionner, dans leurs Pays respectifs, les nouveaux systèmes, en particulier des formations de formateurs.

Pour la préparation et la mise en œuvre des jumelages dans le domaine de l'eau, l'Office International de l'Eau intervient en tant qu'opérateur du Ministère français de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MA-TE).

BULGARIE

Le jumelage, mené depuis 1998 par le Ministère bulgare de l'Environnement et de l'Eau et un groupement conduit par l'Allemagne avec l'Autriche et la France, est arrivé à son terme. L'Office International de l'Eau y était chargé des eaux résiduaires urbaines et des substances dangereuses :

- règlements d'application de la loi bulgare sur l'eau, adoptée par le Parlement en juillet 1999,
- procédures d'autorisation de rejets,
- seuils d'émission, normes de rejets et objectifs de qualité des milieux récepteurs,
- information et formation.

Quatorze groupes de travail ont été créés, chacun ayant pour objectif la préparation d'un règlement d'application de la nouvelle loi bulgare sur l'eau. La plupart des règlements ont déjà été publiés ou sont sur le point de l'être au Journal Officiel de la République Bulgare.

L'Office International de l'Eau a notamment procédé à une transcription en langue bulgare du logiciel NORBER, mis au point par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'évaluation des objectifs de qualité des milieux récepteurs et de son manuel d'utilisation.

Avec l'appui de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, deux sessions (2 jours chacune) de formation de formateurs ont été organisées pour l'utilisation de NORBER :

- La première réalisée par les services centraux du Ministère de l'Environnement et de l'Eau à Sofia, et destinée aux agents des services du Département de l'Eau et de l'Agence bulgare de l'Environnement.
- La seconde à l'Inspection Régionale de l'Environnement de Veliko Tarnovo et destinée à toutes les structures régionales du Ministère.

Le Ministère bulgare de l'Environnement et de l'Eau a sélectionné aussi la proposition française, élaborée par l'Office International de l'Eau, pour les jumelages 1999 et 2000 en cours de réalisation.

Le jumelage 1999 a pour objectif la mise en place des 4 Autorités de Bassin, prévues par la loi sur l'eau.

Le jumelage 2000 est mené par un groupement d'Etats-Membres, conduit par la France, chargée des composantes eaux de baignade, pêche et conchyliculture, et substances dangereuses, et associée l'Allemagne responsable de la composante distribution d'eau potable.

Un kit de présentation de l'expérience française

En vue d'une présentation aux responsables de chaque Pays candidat intéressé de l'expérience acquise en France, il est apparu nécessaire de réaliser, en langues française et anglaise, un support pédagogique exposant, pour chaque Directive, les modalités de transposition en droit français et mettant en évidence l'expérience acquise et les résultats obtenus dans leur mise en application.

Sur financement du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, l'OIEau a ainsi réalisé une série de textes et de transparents sur les principales Directives traitées dans les projets de jumelage :

- la Directive 91/271/CEE relative aux eaux résiduaires urbaines ;
- la Directive 91/676/CEE relative à la pollution due aux nitrates d'origine agricole ;

- les Directives 76/464/CEE et 80/68/CEE sur les substances dangereuses ;
- la Directive n° 2000/60/EC du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

Le cas de la nouvelle Directive-Cadre est évidemment traité, à ce stade, en se limitant à la présentation de ses principales dispositions, ainsi que des modalités d'application prévues dans le contexte français, notamment du nouveau projet de loi sur l'eau en cours d'examen au Parlement français.

Stale : Jumelages Pré-Adhésion

ESTONIE

Une forte décentralisation

Dans ce pays, toutes les responsabilités de proximité ont été confiées aux communes, et celles-ci ont été autorisées à recouvrer leurs propres ressources.

Tous les services d'eau et d'assainissement sont devenus des sociétés commerciales dont le capital est détenu à 100% par les communes, qui ont la possibilité de vendre leurs actions à des groupes privés, comme à Tallin.

La gestion des eaux fait l'objet de textes proches des directives européennes, dont la loi sur l'eau en cours d'adoption reprend les thèmes principaux : la gestion de l'eau intègre tous ses usages dans le cadre des bassins, elle est fortement décentralisée, et le principe "pollueur-préleveur-payeur" est institué.

Reste à se donner les moyens financiers : les ménages et les industries pourront-ils suivre ? Une discussion se développe sur le bien-fondé de l'augmentation de 10 à 20% par an du montant des redevances au m³, quand les impayés représentent 20 à 30% des factures et que plusieurs des nouvelles sociétés d'eau ont des difficultés d'équilibre.

Une mission spécialisée pour étudier les possibilités de maintenir ce rythme a été confiée à l'OIEau, notamment en ce qui concerne les moyens nécessaires pour la reconstruction de l'environnement dégradé dans les zones industrielles au Nord du pays.

Le jumelage, qui avait pour objectif d'appuyer la transposition et la mise en application de l'ensemble des Directi-

ves du domaine de l'eau en Estonie, a été réalisé par un groupement conduit par la Suède et s'est déroulé sur 15 mois jusqu'en avril 2001.

Des missions d'experts du Ministère français de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, du bureau commun des Agences de l'Eau à Bruxelles, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de l'OIEau ont permis d'analyser l'organisation institutionnelle de la gestion de l'eau en Estonie, les mécanismes économiques et financiers en vigueur, les engagements pris dans la perspective d'intégration à l'Union Européenne, les mesures envisagées pour l'application de la Directive-Cadre.

Une évaluation des besoins de formation a été réalisée par Zbigniew Sobocinski, Directeur de la Fondation de l'Eau à Gdansk.

L'accueil de délégations du Ministère de l'Environnement Estonien en France a également permis de présenter l'expérience française de gestion de bassin et les réformes imposées par la Directive-Cadre en France.

Le projet s'est terminé par une visite de M. Marko Tuurmann, Directeur de l'Eau, qui a été reçu au Ministère français de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et à l'OIEau, ce qui a permis de compléter l'échange d'expérience sur les différents aspects d'une gestion intégrée des ressources en eau et de jeter les bases d'une coopération future.

HONGRIE

L'Office International de l'Eau (OIEau), mandaté par le Ministère français de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a été chargé du volet Eau du jumelage relatif aux substances dangereuses, relevant du Ministère Hongrois de l'Environnement.

Les activités ont porté sur :

- La présentation des modalités françaises d'autorisation de rejets,
- L'analyse de l'approche hongroise de la maîtrise des pollutions industrielles et des rejets de substances dangereuses, des données existantes, et des textes de transposition proposés,
- La préparation d'une stratégie de maîtrise des pollutions industrielles et l'élaboration d'une rédaction des permis d'autorisation de rejets,
- La proposition d'une méthodologie d'évaluation et d'inventaire des rejets de substances dangereuses,
- Des échanges d'expériences sur les objectifs de qualité des rivières et sur les Systèmes d'Evaluation de la Qualité.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Le jumelage est réalisé par, d'une part, le Département de la protection des eaux du Ministère de l'Environnement de la République Tchèque et, d'autre part, par un groupement d'États-Membres conduit par la Grande Bretagne avec l'Autriche et la France.

Les activités ont été lancées en septembre 2000, après la prise de fonction du Conseiller Pré-Adhésion, Mr James Hunt, et se dérouleront jusqu'en avril 2002.

Le projet porte sur la mise en œuvre en République Tchèque de quatre directives :

- 1 La directive 76/464/EEC sur la pollution due à certaines substances dangereuses,

- 2 La directive 80/68/EEC sur la protection des eaux souterraines,
- 3 La directive 98/83/EEC sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine,
- 4 La directive 91/676/EEC sur la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

L'Office International de l'Eau est chargé de la partie relative à la directive "nitrates" en liaison avec le Ministère Tchèque de l'Agriculture, et qui comporte :

- La préparation des projets de règlements et de procédures techniques,
- La délimitation des zones vulnérables,

- L'élaboration des codes de bonnes pratiques agricoles et des plans d'actions correspondants,
- Des programmes de formation et d'information.

Les activités correspondantes ont commencé au début de l'année 2001.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoop@oieau.fr



La France a été chef de file du jumelage conclu avec le Ministère de l'Environnement polonais en septembre 1999, dont le pilotage général a été confié à l'ADEME.

Dans le domaine de l'eau, les activités ont été conduites par la Conseillère Pré-Adhésion Marie-Claire Domont, expert de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, détachée à Varsovie, et sous la responsabilité de Bernard Kaczmarek, représentant des Agences de l'Eau à Bruxelles qui intervient également en qualité d'expert sur la Directive cadre, et de Josiane Mongellaz, qui assure pour l'OIEau la mise en œuvre du volet d'expertises à court-terme et des formations.

La première année a porté essentiellement sur la transposition des Directives européennes eaux usées, nitrates, substances dangereuses et la Directive-Cadre, avec une analyse de la législation polonaise existante et de sa compatibilité avec les exigences communautaires. Elle a comporté une présentation de l'expérience française et européenne pour leur mise en application, lors de missions d'experts français en Pologne et de visites d'études en France de fonctionnaires polonais.

Avec la mise au point de tableaux de bord de transposition, définissant les modifications à apporter et permettant une coordination interministérielle dans la préparation des textes, la Partie polonaise a pris en compte les conclusions des expertises et modifié ses projets de loi en discussion à la Diète ainsi que ses projets de textes réglementaires nationaux.

Le projet de loi sur l'eau a été examiné à plusieurs reprises par les Commissions parlementaires et adopté en juillet 2001.

Un volet important du jumelage a concerné l'expérience menée sur le bassin pilote du Narew par la partie polonaise pour la préparation d'un plan de gestion préfigurant l'application de la Directive-Cadre.

Ce bassin pilote de la Narew, le plus long affluent de la Vistule, qui prend sa source en Biélorussie, concerne une superficie d'environ 27 000 km² en territoire polonais et s'arrête à la confluence avec son affluent principal le Bug à la frontière ukrainienne.

Une mission en septembre 2000 de Lucien Sormail (Agence Adour-Garonne) et Josiane Mongellaz a permis le démarrage de l'expérience avec la mise au point d'un plan d'action sur un an comportant les étapes suivantes :

- La désignation de l'équipe polonaise en charge du projet : sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement, la RZGW de Varsovie a été mandatée pour conduire l'expérience, et plus particulièrement le Directeur-Adjoint, Jurek Zielinski, ainsi qu'une équipe de 5 spécialistes intervenant à temps partiel;
- La constitution des différentes Commissions de concertation et de décision, notamment la Commission Narew composée de 45 représentants à parts égales des collectivités locales, des usagers et de l'administration ; une Commission d'Arbitrage, composée de 5 représentants de la Commission Narew et un Comité Technique de pilotage au niveau national,
- La réalisation d'un document présentant l'état des lieux et mettant en évidence les enjeux et les problèmes prioritaires au niveau du bassin pilote ; cette analyse a d'abord été présentée au Comité technique de pilotage pour validation,
- L'organisation des 3 réunions de la Commission Narew. L'état des lieux du bassin a été présenté et un débat organisé sur les enjeux, les problèmes prioritaires et les modalités de consultation du public. La Commission d'arbitrage a ensuite mis par écrit les remarques formulées et défini les questions prioritaires à étudier,
- L'élaboration d'un projet de programme de mesures : en raison des délais, la proposition a seulement

porté sur une des questions prioritaires: la limitation des rejets dans les zones où les nappes souterraines présentent une pollution importante,

- Une analyse du coût des mesures proposées et des montages financiers envisageables pour les investissements : ses conclusions ont été présentées à la 2^e réunion de la Commission Narew fin juin 2001,
- Des actions de formation ont été réalisées à l'attention des élus des collectivités locales et des responsables techniques des services d'assainissement du bassin pilote. L'organisation en a été confiée à la Fondation de l'Eau de Gdansk, qui a maintenant 5 années d'expérience en matière de formation aux métiers de l'eau en Pologne.

L'objectif de cette expérience pilote était de tester les méthodes et procédures pour élaborer les futurs plans de gestion de bassin en application de la Directive-Cadre.

L'Agence Adour-Garonne a apporté un soutien précieux au développement de cette expérience en participant à la préparation des travaux, à l'animation des réunions et à l'analyse des résultats.

Deux délégations polonaises ont également été chaleureusement accueillies à Toulouse et à Bordeaux au cours de l'année 2000.

Un troisième voyage d'études a été réalisé en juillet 2001, sur le thème de la mise en application de la Directive-Cadre. La délégation, composée de représentants des Ministères concernés par la gestion de l'eau et de l'ensemble des RZGW polonaises, a été reçue au Ministère français de l'Environnement, à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le vieux port de Gdansk



tales : Jumelages Pré-Adhésion

ROUMANIE

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement français (MATE) et le Ministère de l'Eau, des Forêts et de la Protection de l'Environnement roumain ont signé, fin 1999, une convention de jumelage pour 21 mois dans le cadre du programme d'appui institutionnel Phare pour la reprise de l'acquis communautaire.



Denis Besozzi, expert de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, a pris ses fonctions de Conseiller Pré-Adhésion à Bucarest en décembre 99.

La conduite du projet a été assurée par Josiane Mongellaz de l'Office International de l'Eau.

Pour la partie roumaine, suite au changement de gouvernement intervenu en fin d'année 2000, c'est le nouveau Secrétaire d'Etat à l'Eau, M. Florin Stadiu qui a été désigné comme chef de projet.

La première année du jumelage a porté essentiellement sur la transposition des Directives européennes nitrates, eaux usées, substances dangereuses et eaux souterraines, directive-cadre, avec une analyse de la législation roumaine existante, essentiellement la loi sur l'eau de 1996 et ses décrets d'application, de sa compatibilité avec les exigences communautaires.

L'analyse a montré que la récente loi sur l'eau tenait compte des principales orientations communautaires actuelles, seuls quelques aménagements seront nécessaires pour transposer la directive-cadre.

La transposition des autres directives a pu se faire au travers de décisions gouvernementales, des compléments étant apportés sur les substances dangereuses par la loi IPPC.

Un groupe de travail interministériel mis en place par le Ministère roumain en fin 1999 a considérablement facilité l'avancement des travaux, en permettant la mise au point d'une stratégie de transposition et un débat sur les textes en préparation.

La fin de l'année 2000 a été marquée par un voyage d'études en France des

principaux responsables du Ministère et d'Apele Romane; la délégation a été d'abord reçue à l'Agence Rhin-Meuse, pour une présentation de l'expérience française de gestion de bassin et de mise en application des directives européennes sur le terrain. Des

interventions au MATE et à l'OIEau ont permis de compléter cette présentation et de faire un point des travaux en cours en France pour la transposition de la Directive-Cadre.



L'équipe française "pré-adhésion" visite un chantier en Roumanie

En 2001, les actions ont été davantage orientées vers les aspects de mise en œuvre des différentes directives :

- Désignation du groupe de travail chargé de la délimitation des zones vulnérables au titre de la directive nitrates,
- Diffusion d'un questionnaire d'analyse des équipements existants préalablement à la préparation d'un programme de mise en œuvre et à l'évaluation des coûts pour l'application de la directive eaux usées,

- Analyse des procédures d'inspection des établissements industriels et d'autorisation de rejets et propositions d'amélioration du système actuel pour la directive substances dangereuses.
- Présentation d'une méthodologie et d'un outil de simulation pour l'analyse de l'impact des rejets urbains et industriels sur la qualité des rivières ; formation de représentants des onze filiales d'Apele Romane, chargés de préparer les avis techniques préalables à la délivrance des autorisations de rejets.
- Analyse du système actuel de gestion des données sur l'eau ; propositions d'amélioration pour l'information du public, préparation des schémas de gestion de bassin et des rapports à la Commission européenne.
- Expérience pilote menée dans le bassin de la Siret pour la Directive-Cadre, afin de tester la procédure d'information du public et d'analyse du schéma de gestion par un Comité de Bassin.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoop@oieau.fr



Europe / Jumelages

SLOVÉNIE

Ce jumelage piloté par l'Autriche et dans lequel la France est chargée de la composante Eau s'est déroulé sur 15 mois et s'est terminé en avril 2001.

Conduit par J. Mongellaz de l'OIEau, il a porté essentiellement sur la transposition et la mise en application de la Directive-Cadre avec différents volets :

- Une présentation par J. Sironneau, du MATE, du nouveau projet de loi française sur l'eau et des dispositions pour la prise en compte des exigences de la Directive-Cadre
- Une analyse de l'organisation actuelle de la gestion de l'eau en Slovénie, la mise en évidence des dysfonctionnements et des améliorations nécessaires ainsi que des mécanismes économiques et financiers en vigueur et de leur efficacité pour le financement de la politique de l'eau.
- Une expérience sur le bassin pilote de Kamniska-Bistritça, situé au nord-est de Ljubljana, qui avait pour objectif de tester la méthodologie de préparation d'un plan de gestion

et la mise en œuvre concrète de mesures associant les acteurs de l'eau (élus, usagers) dans la décision, le financement et la réalisation. Le réseau de suivi de la qualité des eaux de la rivière a été expertisé et un test de différents scénarii a été réalisé avec le logiciel NORBER, ainsi que la présentation d'une méthode d'analyse économique.

La visite en France en janvier 2001 d'une délégation slovène, composée des principaux responsables du Ministère impliqués dans les travaux de transposition de la directive-cadre, a constitué une étape importante du projet; y ont notamment participé Méta Gorisek, conseiller auprès du Gouvernement et chef du projet, Gabrijéla Grcar, devenue Secrétaire d'Etat Adjointe à l'Eau, ainsi que Gerard Goëdl, expert long terme autrichien.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a apporté un appui important à ce jumelage: Jean-Louis Beseme, Directeur de l'Agence, a effectué une mission en Slovénie et accueilli la délégation à Orléans.

Gilbert Naturelle, Délégué de l'Agence à Clermond-Ferrand, s'est beaucoup investi dans l'expérience sur le bassin pilote, de même que L.C Oudin et X. Bourrain sur le suivi de la qualité des eaux et T. Davy sur le volet économique.

Les conclusions du projet ont été présentées au nouveau Secrétaire d'Etat à l'Environnement, Mr Tazès et à la Délégation de la Commission européenne lors d'une réunion de conclusion le 25 avril 2001.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoope@oieau.fr

LE CNFME

LE CENTRE NATIONAL DE FORMATION AUX METIERS DE L'EAU



Développer les compétences pour mieux gérer l'eau

- EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES COMMUNES
- EAUX DE PROCESS ET DEPOLLUTION INDUSTRIELLE

- 2 catalogues spécialisés
- 180 stages certifiés ISO 9001
- Des stages "à la carte" intra-entreprises
- Une équipe de 25 formateurs permanents
- 15 000 m² d'espaces pédagogiques
- des pilotes d'enseignement en situation de travail
- 13 000 journées stagiaires/an
- 4 000 stagiaires/an :
 - Ingénieurs et Managers
 - Chefs d'Equipe et Techniciens Supérieurs
 - Techniciens
 - Ouvriers et Employés



Office International de l'Eau
22 rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 70
Fax : 05 55 11 47 01
E-mail : cnfme@oieau.fr
Internet : www.oieau.org/cnfme



D'un Continent à l'Autre

2002-2005 : UN NOUVEAU PROGRAMME D' ACTIONS



Le représentant de la Commission Européenne et les Directeurs Généraux de l'Eau ou leurs représentants de l'Algérie, l'Allemagne, l'Autriche, Chypre, l'Egypte, l'Espagne, la France, Israël, l'Italie, la Jordanie, le Liban, le Luxembourg, Malte, le Maroc, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Tunisie, la Turquie et l'Autorité Palestinienne participants à **la réunion du Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les Savoir-Faire dans le Domaine de l'Eau -SEMIDE- de Madrid, 12-13 novembre 2001**, ont notamment souligné le caractère spécifique que revêt l'eau dans la déclaration adoptée à Barcelone en novembre 1995 et que l'eau a été confirmée comme l'un des six secteurs prioritaires de la coopération économique dans la région euro-méditerranéenne lors de la conférence des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Stuttgart en avril 1999.

Considérant les déclarations des conférences ministérielles de Marseille en novembre 1996 et de Turin en octobre 1999, soulignant l'importance du SEMIDE en tant qu'instrument stratégique de l'échange d'information en appui du Plan d'Actions prioritaires pour l'eau, et ayant pris connaissance du bilan à mi-parcours de la mise en place du SEMIDE au titre de la première phase (prévue sur la période 1999 - 2002), ainsi que de l'étude de viabilité à moyen et long termes, ils sont convenus de ce qui suit :

① **Le bilan d'activité du SEMIDE, après seulement deux ans (1999 - 2001), est extrêmement positif** et montre que cet outil correspond à un besoin réel et à une demande forte de tous les partenaires en conformité avec les décisions arrêtées lors des confé-

rences ministérielles de Marseille en 1996 et Turin en 1999. Les directeurs affirment le caractère durable du SEMIDE, qui doit disposer des moyens pour poursuivre son action sur le long terme.

② **Ils conviennent d'ores et déjà d'arrêter un nouveau programme quadriennal couvrant la période 2002-**

2005, prenant sans discontinuité la suite de la première phase et comportant les dispositions ci-après :

➔ **Poursuivre la mise en œuvre opérationnelle et le renforcement des Points Focaux Nationaux, de l'Unité Technique et le développement des nouvelles activités suivantes :**

- Renforcement des PFN par le biais de support technique et d'assistance à la recherche de financements complémentaires,
- Animation et exploitation des systèmes d'information pour maintenir et améliorer les services offerts par le SEMIDE en fonction de l'actualité et des avancées technologiques,
- Extension de nouveaux services sur la base des attentes des utilisateurs et d'une analyse de leur intérêt,
- Renforcement des moyens de promotion du Système,
- Développement d'activités thématiques qui donneront lieu à l'organisation de manifestations et de forum électroniques sur la base de synthèses,
- Diffusion d'informations spécifiques sur le programme MEDA-Eau de l'Union Européenne, afin d'agir comme un système de références et de dialogue entre tous les acteurs concernés du partenariat Euro-méditerranéen,
- Poursuite des contacts établis avec les autres initiatives internationales, notamment avec le

RIOB, afin de coordonner, les activités et le développement d'actions conjointes.

➔ **Définir les conditions du financement, actuellement estimé à environ 5,200 M€, de ce programme quadriennal 2002-2005, dans la continuité du dispositif et de la structure tels qu'ils ont été mis en place :**

- Activité de l'UT-SEMIDE, notamment dans ses tâches de coordination régionale, de soutien et d'assistance technique aux PFN,
- Soutien aux Pays Euro-Méditerranéens pour les activités de leur Point Focaux Nationaux.

③ **Les Directeurs Généraux ou leurs représentants ont proposé le renouvellement des structures de pilotage du SEMIDE pour une période de 4 ans à compter de juillet 2002 :**

- ◆ **le Comité Directeur** sera composé des pays suivants : Algérie, Chypre, Espagne, France, Italie, Jordanie, Malte, Maroc, Autorité Palestinienne. L'Espagne assurera la Présidence du Comité Directeur et Chypre la vice-Présidence,
- ◆ **la Présidence** du Comité de Coordination sera assurée par le Maroc et la Vice-Présidence par Malte.

Renseignements

Fax : +33 (0) 4 97 23 10 39

E-mail : info@semide.org



<http://www.semide.org>



CENTRE MEXICAIN



Le "CEMCAS" (Centro Mexicano de Capacitación en Agua y Saneamiento) est établi au pied du Popocatepetl, sur les bords du Lac de Texcoco, entre la ville de Mexico et l'aéroport international.

Il permet de former jusqu'à 3000 stagiaires mexicains et centro-américains par an selon le concept pédagogique de formation continue en situation réelle de travail, développé par l'Office International de l'Eau au Centre National français de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) de Limoges et La Souterraine.

Après la réussite de la Fondation de l'Eau de Gdansk - GFW - Pologne (1000 stagiaires/an), le projet du "CEMCAS" mexicain, qui est une première en Amérique Latine, s'inscrit dans la stratégie prioritaire de l'Office International de l'Eau pour aider à la création et au développement de capacités de formation, visant à améliorer les compétences des employés des services des eaux dans le monde.

Ce centre de Formation, réalisé dans le cadre de la coopération franco-mexicaine, avec une ambition régionale pour toute l'Amérique Centrale, associe à la Comisión Nacional del Agua (CNA) et six grands partenaires publics mexicains du secteur de l'eau et des travaux publics, un groupe d'entreprises françaises, réunies sous l'égide de l'Ambassade de France au Mexique (PEE) et sur l'impulsion de VIVENDI Environnement et ONDEO-Suez, autour de l'Office International de l'Eau qui en a assuré en outre l'ingénierie technique et pédagogique.



Le "CEMCAS" est une fondation sans but lucratif de droit mexicain réunissant neuf membres fondateurs : Comisión Nacional del Agua, Ambassade de France au Mexique, Office International de l'Eau (OIEau), le Secrétariat d'Etat Fédéral du Travail et des Affaires Sociales, l'Institut mexicain des Technologies de l'Eau et les autres partenaires mexicains, la Chambre Nationale des Bureaux d'Etudes, l'Association Nationale des entreprises de l'Eau et de l'Assainissement, la Chambre mexicaine de l'Industrie de la Construction, la Chambre Nationale de l'Industrie de Transformation.

On se rappelle que c'est à l'occasion de la venue en France, le 6 Octobre 1997, du Président des Etats-Unis du Mexique, M. Ernesto Zedillo, que le Ministre mexicain des Finances, a signé avec son homologue français, un protocole pour financer ce projet, sous forme d'un don de la France pour l'ingénierie technique et pédagogique fournie par l'Office International de l'Eau.

Le chantier avait été ouvert en novembre 1998, à l'occasion de la visite au Mexique de M. Jacques Chirac, Président de la République Française, sur le bord du Lac de Texcoco, dans la banlieue de la ville de Mexico, à proximité du site de la future station d'épuration des eaux usées en projet pour le District fédéral.

L'investissement réalisé s'élève à 9,0 MEuros.

Le financement français se répartit entre :

- **Un don du Trésor** (Ministère de l'Economie et des Finances),
- **Une expertise** pour la direction technique et pédagogique du Centre, apportée dans un premier temps par un Ingénieur expatrié de VIVENDI Environnement,

Le "CEMCAS" ouvre ses portes

DE FORMATION A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT



Il permet de former des stagiaires de toutes les catégories professionnelles du secteur de l'eau, employés de la Commission Nationale de l'Eau (CNA), des services des eaux du District Fédéral de Mexico et des grandes villes mexicaines, des entreprises du secteur, mexicaines, françaises ou autres, travaillant au Mexique et dans l'ensemble des pays voisins d'Amérique Centrale (ingénierie, équipement, travaux publics, distribution, épuration, ...).

L'équipe administrative, logistique et pédagogique mexicaine a participé à une formation intensive à l'OIEau - CNFME de Limoges-La Souterraine en 2001, ce qui a permis de lancer dès cet automne les tout premiers des 29 cours de formation les plus prioritaires.

L'originalité du projet a consisté à créer une plate-forme technique, réunissant l'ensemble des équipements et matériels, réellement utilisés ou en cours d'installation dans les services municipaux des eaux au Mexique, pour développer **une pédagogie active, mettant les stagiaires en situation concrète.**

Le Centre de Formation disposera ainsi d'installations de clarification et de désinfection d'eau potable, d'un laboratoire, d'unités de pompage, d'un pilote de recherche de fuites sur réseau d'eau potable, d'une plate-forme d'entraînement à la pose de canalisations et, bien sûr, de tous les instruments pour l'automatisme et la télégestion.

Il est aussi équipé d'une station pilote d'épuration des eaux usées et d'ouvrages liés à l'assainissement, un atelier "réseaux de drainage" étant également réalisé.



- des achats de formation, par les deux groupes **VIVENDI Environnement** et **ONDEO-Suez**, en particulier pour la formation de leurs personnels travaillant dans les secteurs du District Fédéral de Mexico et dans les villes mexicaines, telles que Aguascalientes ou Puebla,
- des dons de matériels et d'équipements offerts par les entreprises françaises spécialisées partenaires.

Le "CEMCAS" offre plus de 1000 m² de bâtiments pédagogiques et administratifs et un ensemble de 8 ateliers pédagogiques conçus par l'OIEau, reproduisant en taille réelle toutes les installations utiles des services d'eau potable et d'assainissement.

Le "CEMCAS" peut produire un ensemble complet de stages pratiques de formation continue, dans tous les secteurs techniques de l'eau potable et de l'assainissement, tant en matière de conception des ouvrages que d'exploitation, de maintenance et de gestion des services.

L'ensemble des 29 premières formations prioritaires peut maintenant être organisé à Texcoco, en langue espagnole. **A terme le catalogue comportera 176 cours spécialisés de 3 à 4 jours chacun, facturés en moyenne 3.000 pesos par stagiaires.**

Les ressources financières du Centre, en régime de croisière, proviendront de la vente de ses formations, facturées au prix coûtant et en pesos.



COMISION NACIONAL DEL AGUA

29 Cours prioritaires

- Recherche de fuites sur les réseaux d'eau potable :
 - stratégie et organisation,
 - méthodes et équipements,
- Détection des réseaux souterrains,
- Lecture et interprétation des plans de réseaux,
- Analyses physico-chimiques et bactériologiques de l'eau potable,
- Entretien des stations de pompage,
- Sécurité d'exploitation des équipements électriques,
- Désinfection au chlore,
- Mesures,
- Relations avec les usagers,
- Epuration des eaux usées par boues activées :
 - dimensionnement des ouvrages,
 - exploitation et maintenance des stations d'épuration,
 - mesures et diagnostics.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoop@oieau.fr

100 000
VISITES EN 2001

C@RTEL-eau

Vous êtes Maire ou Président de Syndicat Intercommunal ...

**... Etes-vous sûr de prendre
les décisions qui s'imposent
pour la gestion de l'eau
dans votre commune ?**

**Les réponses sont sur C@RTEL-eau
le portail internet des élus locaux
pour une meilleure gestion de l'eau**

**Le site, animé par l'OIEau,
offre de nombreux services
réunis dans 7 rubriques :**

- **Aujourd'hui** s'articule autour de la revue de presse électronique quotidienne et de la veille hebdomadaire (bonnes pages du web, mini-dossier d'actualité) ;
- **A propos** est un dossier mensuel enrichi d'un avis d'expert et d'un forum ;
- **Initiatives locales** est une banque d'opérations innovantes initiées par des collectivités sur tous les aspects de la gestion de l'eau : économie d'eau, assainissement non collectif, communication, technologie innovante, emploi, etc. Chaque action est présentée sous forme de fiches complétées de documents pertinents (plaquette, règlement de service, etc.) ;
- **Le guide des services publics** réunit près de 200 fiches portant principalement sur les aspects juridiques, administratifs et techniques de la gestion de l'eau : analyses et commentaires de la réglementation, présentation des acteurs de l'eau, filières d'assainissement, modes de gestion des services, aspects économiques, élimination des boues, etc. ;
- **Au fil des territoires** est l'annuaire de C@rtel : contacts, adresses, chiffres-clés, atlas des 15.000 stations de mesure de la qualité de l'eau ;
- **La foire aux questions** apporte des réponses simples et précises aux questions les plus fréquemment posées par les utilisateurs ;
- **Le côté librairie** propose des références de livres, sites web ou cédéroms pour aller plus loin sur tous les aspects de l'eau : techniques, économiques, politiques, etc.



<http://www.carteteau.org>

Centre d'@ppui et de Ressources Télématicques pour les Elus Locaux - Eau

Les Nouvelles n° 12 - Décembre 2001 - Janvier 2002

Directeur de la Publication : **Christiane RUNEL**

Conception : **Frédéric RANSONNETTE - OIEau - Paris - Tél. : +33 (0) 1 44 90 88 60**

Impression : **CORLET Imprimeur - Condé-sur-Noireau - N° ISSN 0769-1995D**

Office International de l'Eau - 21, rue de Madrid - 75008 Paris

Tél. : +33 (0) 1 44 90 88 60 - Fax : +33 (0) 1 40 08 01 45

E-mail : dg@oieau.fr - Web : <http://www.oieau.org>